

Guillaume du Tielt, graveur

Alphonse Vandenpeereboom

GUILLAUME DU TIELT,

GRAVEUR.

NOTES SUR SA VIE ET SUR SES ŒUVRES

PAR

ALPHONSE VANDENPEEREBOOM.

YPRES.

Imprimerie de *SIMON LAFONTEYNE*, Relieur, Libraire, rue au Beurre, 17.
(Imprimeur de la Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres
et de l'ancienne West-Flandre.)

1882.

à Mr Alf. Michiels
souvenir de l'auteur
A. Spoelberch

N° 9 des 20 livres [illegible] [illegible] à 16 [illegible]

GUILLAUME DU TIELT,

GRAVEUR.

NOTES SUR SA VIE ET SUR SES ŒUVRES

PAR

ALPHONSE VANDENPEEREBOOM.

YPRES.

Imprimerie de *SIMON LAFONTEYNE*, Relieur, Libraire, rue au Beurre, 17.
(Imprimeur de la Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres
et de l'ancienne West-Flandre.)

1882.

Guillaume du Tielt,

GRAVEUR;

NOTES SUR SA VIE ET SUR SES ŒUVRES.

On possède peu de détails sur la vie de Guillaume du Tielt et c'est à peine si quelques-unes de ses œuvres ont été signalées jusqu'ici à l'attention des iconophiles.

D'après ses rares biographes, Guillaume du Tielt serait né à Ypres, au commencement du XVII[e] siècle, ou vers la fin du siècle précédent et y serait décédé vers 1669. Peintre, — élève de Rubens, — et graveur, il aurait laissé quatre tableaux et, outre quelques gravures — sujets religieux et titres de livres — deux planches en taille douce représentant, l'une le fameux siége d'Ypres en 1383 et le plan de cette ville au XIV[e] siècle avec ses faubourgs, l'autre, la procession de Notre Dame de Tuine, organisée au mois d'Août 1609, à l'occasion de la trève de douze ans conclue, le 9 Avril précédent à Anvers entre les Archiducs et les Provinces-Unies.

Tels sont les seuls renseignements sur la vie et les œuvres de Guillaume du Tielt que l'on trouve dans des ouvrages imprimés (1).

Ces détails, on le voit, sont peu nombreux.

Il serait difficile de tracer une biographie complète de ce maître car les documents de nos archives donnent peu de renseignements sur sa vie; il est possible toutefois de signaler quelques faits qui le concernent, de rectifier des erreurs commises par ses biographes et de faire connaître plusieurs de ses œuvres depuis longtemps oubliées. Nos comptes communaux mentionnent en effet quelques-uns des ouvrages de du Tielt et l'on conserve dans des collections publiques et privées, non seulement diverses estampes, mais aussi des cuivres gravés par ce maître.

La date et le lieu de naissance de Guillaume du Tielt ne sont, à notre connaissance, indiqués dans aucun document authentique ; son acte de baptême n'est pas inscrit dans les registres paroissiaux du XVIe siècle, conservés aux archives d'Ypres; le plus ancien de ces registres remonte à l'année 1571 (2), toutefois, comme ils sont très incomplets, avant la fin du XVIe siècle, on ne peut conclure de cette non inscription que du Tielt n'est pas né à Ypres, pendant les trente dernières années de ce siècle; il est certain, en tout cas, qu'il

---

(1) *Biographie nationale,* T. VI, p. 370. (AUG. VAN DER MEERSCH). — *Biographie des hommes remarquables de la Flandre Occidentale.* T. III, p. 166. (FÉLIX VAN DE PUTTE). — *Messager des Sciences historiques,* 1859, p. 299. — NAGLER, *Neues allgemeines Künstleer-Lexicon.* T. XVIII, p. 471. — Nos YPRIANA, *passim,* (voir la table) — et nos Chroniques manuscrites d'Ypres, *passim.*

Ce sont là, à notre connaissance, les seuls ouvrages qui mentionnent Guillaume du Tielt.

(2) 1571. Paroisse de St Martin — 1592. Paroisse de St Pierre — 1587. Paroisse de St Jacques et 1584 Paroisse de St Nicolas. (Voyez *Actes de la ville d'Ypres rapport* 1844. T. III [illegible]

ne naquit pas au siècle suivant, comme le disent des biographes, car en 1611, nous trouvons du Tielt, établi en notre ville ; il était alors marié, père de famille et son talent avait atteint sa pleine maturité; ce maître devait donc être âgé alors de 20 à 25 ans au moins, c'est-à-dire être né de 1585 à 1590, peut-être même quelques années plus tôt.

Du Tielt vit-il le jour à Ypres? on n'en a pas la preuve, mais cela est très probable; il était en tout cas d'origine yproise, ce nom figure en effet dans nos anciens documents locaux et cette famille fournit même, dès le XIVe siècle, des maîtres ou artistes à notre ville.

Deux sculpteurs nommés, l'un Jehan, l'autre W(illem) de Tielt, étaient alors établis à Ypres; ils travaillèrent pour nos échevins de 1382 à 1385. Jehan tailla la façade d'un nouveau corps de garde construit près la porte au Beurre, avant le siége de 1383 (1); Willem était statuaire, nos échevins lui commandèrent une « ymage et des anges pour leur chapelle de la Halle, » probablement pendant le séjour de Philippe Van Artevelde à Ypres (24 Mai 1382) (2); c'était un travail important et son auteur jouissait sans doute d'une grande renommée, car il lui fut payé, en 1384, pour son ouvrage, plus de dix-huit livres (3), somme considérable à cette époque. La même année, un autre statuaire yprois, Jehan Vastenmont, moins habile sans doute que W. de Tielt, ne reçut que quarante sous, pour une image de Notre Dame,

---

(1) « A Jehan de Tielt de tailler 1 gheveil au Wacht-huus de le bueter-porte. »
(Compte de la ville 1383. — Voyez aussi *Ypriana*, II. pp. 115, 121, 269.)

(2) Olivier van Dixmude, p. 12.

(3) « A W. de Tielt de ce qu'on li devoit de tailler le ymage et les anges de le chapelle deschevins dont les convenanches furent faictes au temps Ph. Dartevelde xviij s. vj ℔. »
(Comptes de la ville 1384.)

bien que cette image fût de « pire » (1) (pierre).

Ainsi, on est autorisé à croire que notre Guillaume du Tielt, issu d'une ancienne famille bourgeoise d'Ypres, naquit probablement en cette ville de 1585 à 1590.

On ne possède pas plus de renseignements positifs sur les premières années de du Tielt que sur la date exacte et le lieu de sa naissance. On ignore aussi dans quelle ville et sous quel maître il fit ses études artistiques; ses biographes disent, il est vrai, qu'il fut élève de P. P. Rubens; cette assertion ne peut être exacte, car Guillaume du Tielt ne fut pas peintre, comme l'affirment encore par erreur tous ses biographes, mais graveur et graveur en taille douce *(graveerder ende plaetesnyder)* (2); les œuvres de peinture que des auteurs lui attribuent, furent exécutées par un de ses fils, comme nous le verrons plus loin.

D'ailleurs Rubens, né en 1577, partit en 1600 pour l'Italie et ne revint à Anvers que vers le mois de Novembre 1608. Ce peintre aurait-il pu donner des leçons, avant l'âge de 23 ans, alors qu'il était encore lui-même élève d'Otho Vœnius (3)? et du Tielt n'avait plus besoin de prendre des leçons en 1609, car, bientôt nous le trouvons établi à Ypres, comme maître graveur; dès 1611, son nom est cité, presque tous les ans, dans nos comptes communaux et ses œuvres de cette époque, on le verra plus loin, prouvent, comme nous l'avons dit, que son talent avait alors atteint sa pleine maturité.

Du Tielt avait-il fait son apprentissage artistique dans une

(1) « A Jehan Vastenmont de j ymages de Notre Dame de pire. xl s. »
(Comptes de la ville 1384. Voyez aussi *Ypriana*, II, p. 112, 115, 120, 121 et 269.

(2) Comptes communaux *passim*.

(3) Voyez ALFRED MICHIELS: *Rubens et ses premières études.*

ville étrangère, ou bien à Ypres même? on l'ignore, mais il est certain que vers 1611, nos magistrats lui accordèrent diverses faveurs pour le déterminer à se fixer définitivement dans leur ville.

Un ensemble de circonstances explique et justifie cette détermination des chefs de notre commune. Pour le démontrer, il est nécessaire de jeter un rapide coup d'œil sur la situation des lettres et des arts à Ypres, pendant et après les troubles religieux du XVIe siècle, puis de rappeler les efforts tentés plus tard, pour remédier à cette situation. Cette courte digression ne nous éloignera pas trop de notre sujet et permettra du reste de faire connaître certains faits et détails locaux trop oubliés.

Durant ces troubles, l'entretien de nos monuments avait été complètement négligé et les iconoclastes avaient encore secondé l'œuvre destructrice du temps. A l'extérieur de ces édifices, plus de statues ; à l'intérieur, plus de tableaux, plus d'œuvres d'art! tout avait été détruit ou volé par les briseurs d'images. Plus d'écoles non plus et les sociétés littéraires dites : *redenryckegilden*, considérées comme hostiles à l'ancienne religion, avaient été proscrites.

Nos imprimeurs Yprois du XVIe siècle : Josse Destrée, Antoine Van Volden et Pierre de Vriese étaient morts, ils n'avaient pas eu de successeurs, et l'imprimerie (1) établie à l'évêché par Rythovius, notre premier évêque, cessa bientôt de fonctionner. Aussi les bibliographes ne signalent-ils aucun livre qui aurait été imprimé à Ypres, de 1579 à 1610; il est donc probable qu'il n'y exista pas d'officine typographique, durant ces trente années.

(1) On ne connait qu'une seule de ses productions : *Statvta synodi Diœcesanæ Yprensis* (1577).

Notre ville avait eu, dès le milieu du XVIe siècle, des graveurs sur bois, entr'autres Mailjaer Destrée qui grava (1554), d'après le dessin de Jean Thevelin, peintre Yprois, le grand et curieux plan du « vieil Ypres », vu à vol d'oiseau, (1) dont les planches vermoulues sont encore conservées au musée communal. Ypres avait donc alors ses graveurs sur bois, mais ces maîtres, comme nos premiers typographes, étaient morts sans laisser des successeurs.

Tout mouvement artistique et littéraire se trouvait ainsi arrêté depuis longtemps, à l'époque de la restauration du Roi d'Espagne et c'est après la mort de Philippe II seulement, que es archiducs purent songer à faire renaître ce mouvement; leur gouvernement marque, on le sait, dans nos annales, une ère de renaissance, au moins relative.

Déjà quelques années avant l'avènement d'Albert et d'Isabelle, c'est-à-dire peu de temps après la prise d'Ypres (en 1584) par les troupes d'Alexandre Farnèse, les magistrats de cette ville, malgré l'état pitoyable des finances communales, s'étaient efforcés de réparer les désastres du passé, et d'améliorer la situation non seulement matérielle, mais aussi morale et intellectuelle de leur cité.

Dès les dernières années du XVIe siècle, on répare les édifices du culte ; on les garnit d'objets d'art et de mobiliers nouveaux: Taillebert, habile sculpteur et statuaire yprois, fait les magnifiques stalles que l'on admire encore dans notre église de St-Martin et beaucoup d'autres beaux ouvrages. On répare le beffroi; on restaure la halle et l'on pose de nouvelles statues, dans les croisées murées de sa façade méridionale. Puis des peintures sont commandées à François

(1) Presque tous ces détails nous sont fournis par M. Alphonse Diegerick dans son remarquable *Essai de bibliographie yproise*.

Moenaert, à Jan Van de Berghe et à d'autres maîtres yprois (1).

De nouvelles écoles sont ouvertes. Un collége est fondé par les Pères de la compagnie de Jésus et « les sociétés de rhétorique » se reconstituent. Un mouvement littéraire se produit bientôt; outre de savants théologiens et d'ardents controversistes, Ypres a des écrivains érudits et des poètes: Van Schrick écrit ses importants ouvrages, Jacques Ymmeloot prépare son *Kort gedingh tusschen d'oorloge en de vrede* (2), la *Vraye methode d'une nouvelle poësie françoise, et thioise harmonieuse, et délectable* (3), son *triple meslange poëtique latine, françoise et thyoise* (4) composé de poèmes nouveaux, *niewe-ghedicten*, sonnets, énigmes sacrées, *epigrammata, klinck-dichten* etc.; enfin notre Claude de Clercq, ce portefaix né poëte *(geboren rym constenaer)*, rime, en charriant de lourds tonneaux, ses premiers *refereynen*, chansons et autres poésies, bientôt si populaires.

Après la conclusion, en 1609, d'une trève de douze ans, nos magistrats profitèrent des bienfaits d'une paix momentanée, pour seconder de plus en plus activement le développement du mouvement artistique et littéraire; ils accordèrent de nouveaux encouragements aux artistes de la ville et, comme il n'y existait plus aucune imprimerie, afin de « permettre aux écrivains, ces ouvriers de la pensée, de propager leurs idées, sans recourir à des presses étrangères » (5), ils favorisèrent (1609) l'installation à Ypres, d'un établissement typographique que François Bellet, imprimeur à S[t] Omer, consentit à venir y créer.

---

(1) Pour ces divers artistes, voyez les passages de nos *Ypriana* indiqués dans les tables des Tomes I et II.

(2) Imprimé en 1614.

(3) Ce curieux « traicté » ne fut imprimé qu'en 1626, à Ypres, chez Jean Bellet.

(4) Chez Jean Bellet (S. D.)

(5) ALPHONSE DIEGERICK, *Essai*, p. 59.

C'est à cette époque aussi, et sur les instances de nos magistrats, que du Tielt se fixa en leur ville. Ses gravures ne devaient-elles pas propager le goût des arts et former les illustrations des livres qui seraient imprimés par François Bellet?

Cet imprimeur, en exécution d'un accord fait avec nos échevins, le 15 Octobre 1609, avait reçu de la ville deux cents florins, pour frais de transport de son mobilier et de son matériel typographique de S[t] Omer à Ypres et mille florins, à titre de prêt, pour faciliter son installation en notre ville; il lui fut payé en outre cinquante florins, pour indemnité de loyer, mais pendant six ans seulement (1).

Vers la même époque, le grand conseil *(grooten gemeene)* alloua aussi à du Tielt un subside, pour l'aider à payer le loyer de son habitation et de son atelier (2). Une imprimerie exigeait un local plus vaste qu'un atelier de graveur, aussi l'indemnité de loyer accordée à du Tielt fut-elle moins élevée que celle octroyée à Bellet: on la fixa à trente-six livres seulement, mais elle devait être permanente; elle fut donc votée en principe, par le grand Conseil, pour un nombre indéterminé d'années.

Le *grooten gemeene* n'alloua à du Tielt aucune indemnité pour frais, soit de déménagement, soit d'installation à Ypres..... probablement parce que notre graveur n'étant pas encore établi alors dans une autre ville, n'eut pas de semblables frais à faire; il est ainsi permis de croire qu'il s'installa à Ypres dès qu'ayant terminé son instruction artistique et professionnelle, il obtint la maîtrise.

(1) Voyez les extraits de nos comptes publiés par M. ALPHONSE DIEGERICK. *Essai*, p. 60.

(2) « Guill. Du Thielt plaetsnydere over ghelycke somme hem by den grooten ghemeene toegheleyt thulpe zyner huishuere, over een jaer ghevallen den xiii juny xvi[c] dertien... xxxvi ℔. » Compte de 1613.

La commune paya à du Tielt une indemnité annuelle de loyer de trente-six livres jusqu'à sa mort (1) et non pendant six années seulement, comme à Bellet.

Outre cette indemnité, le graveur yprois reçut fréquemment de nos magistrats des gratifications pour divers ouvrages et commandes. Mais avant d'analyser les renseignements donnés par nos trésoriers sur ces ouvrages et sur d'autres œuvres, résumons les détails, malheureusement peu nombreux, que nous trouvons dans nos comptes communaux et dans divers documents de nos archives, sur la vie de notre maître graveur.

Du Tielt s'établit donc à Ypres vers 1610; il habita — puis, après sa mort ses descendants continuèrent à habiter, durant de longues années, — la maison sise au côté ouest de la rue de Lille ou de Messines et dont la façade latérale, à pignon, fait face à la petite place et à la porte de ce nom (2); en 1611, Du Tielt était marié depuis quelques années (3), car il avait déjà deux fils: Pierre et Louis qui, nous le verrons, furent artistes comme leur père. Sa femme se nommait Antonie Warique (*alias* Warichel) et non Anne Catherine Bourgillion, comme le disent des biographes (4). De ce mariage naquirent encore à Ypres deux filles (5) et un fils nommé Guillaume, comme son

---

(1) « Guillames Du Thielt plaetsnyder ses maenden ende ix daeghen pentioen ghevallen den x 8[ber] 1653, date van zyn overlyden, bedraghende xix ℔. » Compte 1653-1654. Nous devons la communication de nombreux extraits de ces comptes — très intéressants — à la complaisance de MM. Diegerick, père et fils, et Ed. Vanderstraeten.

(2) Aujourd'hui le N° 172 de la rue de Lille.

(3) Son acte de mariage n'est pas inscrit dans nos registres paroissiaux.

(4) *Biographie des hommes remarquables de la Flandre-Occidentale*, III, p. 166. C'est son fils ou son petit-fils, nommé aussi Guillaume, qui épousa le 17 Octobre 1664, à Ypres, Anne-Catherine Bouckelioen et non Bourgillion.

(5) Suzanne baptisée le 30 Janvier 1613 et Cécile, baptisée le 15 Juin 1616, qui mourut le 5 Mai 1660. — Les actes de baptême de Pierre et Louis, nés avant 1611, n'ont pas été retrouvés.

père et qui fut baptisé le 21 Octobre 1618 à l'église S[t] Pierre.

Notre artiste vécut modestement, au sein de sa famille, s'occupant exclusivement de son art; il mourut, entouré de la considération générale, non vers 1669, ainsi que le disent encore tous ses biographes, mais le 9 ou le 10 Octobre 1653 (1); sa femme était décédée avant lui (2).

D'après M. Aug. Van der Meersch et d'autres biographes (3), « Guillaume du Tielt jouit, en son temps, comme peintre (4) et graveur d'une assez grande réputation. »

Selon un auteur allemand, Nagler, c'était un graveur d'un talent ordinaire ou moyen *(mittelmassig)* (5); mais ce critique d'art n'a pu juger que quelques œuvres de notre artiste; il se borne en effet à dire que du Tielt travailla à Ypres, de 1614 à 1630 et qu' « il est l'auteur de plusieurs titres de livres assez médiocres » (6); Nagler — mal renseigné sous tous les rapports — n'a donc pas connu les œuvres les plus importantes de notre maître yprois.

Enfin, d'après une note que nous devons à la complaisance de M. H. Hymans, conservateur des estampes à la bibliothèque Royale, — et dont l'opinion fait autorité —, « le cabinet des estampes à Bruxelles possède de Guillaume du Tielt un certain nombre d'épreuves anciennes qui permettent d'assigner au maître un rang assez respectable; ce graveur semble avoir suivi d'abord les traditions précises de l'école des Wiericx, puis, après avoir cédé aux influences des graveurs de Rubens, il se montre sous un jour beaucoup plus défavorable. »

---

(1) Registre des décès, paroisse S[t] Pierre et compte de la ville, 1653.
(2) *Biographie nationale*, v° du Thielt.
(3) *Biographie... Flandre Occidentale*, III, p. 166.
(4) Nous avons déjà dit qu'il ne fut pas peintre.
(5) *Neues algemeines Kunstlerlexicon*, T. XVIII, p. 47.
(6) *Messager des Sciences historiques*. Gand, 1859, p. 299.

— Ne serait-ce pas uniquement parce qu'il céda à ces influences, que tous ses biographes ont dit, par erreur, que notre graveur yprois fut élève de Rubens ?

En résumé, sans être un maître de premier ordre, Guillaume du Tielt a laissé plusieurs planches « gravées, en taille douce sur cuivre, avec beaucoup de finesse » (1) et qui révèlent un talent estimable ; il jouit, en tous cas, à son époque d'une assez grande renommée, et son talent n'était pas apprécié seulement à Ypres ; des villes et des administrations étrangères lui firent des commandes nombreuses et parfois assez importantes ; aussi, ce graveur a-t-il été considéré par nos magistrats, comme un des hommes remarquables de la ville d'Ypres ; sa statue figure aujourd'hui dans une des fenêtres murées de la face nord de notre ancienne Halle aux draps, à côté de celle du peintre Jean Thomas, né à Ypres le 5 Février 1617 (2).

Il n'est pas possible de dresser un catalogue, quelque peu complet, de l'œuvre de du Tielt ; les épreuves, anciennes surtout, de ses gravures sont peu nombreuses et celles qui existent encore sont rares ; mais nous possédons une petite collection de cuivres gravés par ce maître et nos comptes mentionnent quelques-uns de ses ouvrages, dont on n'a pu retrouver jusqu'ici aucun exemplaire. Après avoir analysé encore les renseignements donnés à ce sujet par nos trésoriers, nous signalerons à l'attention des iconophiles les œuvres de notre artiste que nous avons pu découvrir.

Guillaume du Tielt pratiqua son art, pendant quarante-deux ans (1611-1653) à Ypres, et c'est en cette ville, qu'il paraît

(1) *Biographie nationale* citée.
(2) Voyez la biographie de ce peintre yprois, *Ann. West-Fl*, T. I, p. 131.

avoir exécuté toutes les gravures qui lui furent commandées par ses co-bourgeois et même par des étrangers; la plupart des planches qu'il a signées portent en effet, soit en toutes lettres, soit en abrégé, les mots: *guil du Tielt fecit Ipris;* sur quelques-unes se trouve son monogramme.

Outre l'indemnité de loyer, votée par « le grand conseil », notre graveur reçut, on l'a dit, plus d'une fois des « gratuités » ou des subsides, soit pour des ouvrages d'une importance particulière, soit en récompense d'estampes qu'il « présentait » à nos magistrats; tous les ans, la ville lui achetait aussi un certain nombre de petites gravures; son nom est ainsi cité dans presque tous nos comptes communaux de 1611 à 1653.

Si nos trésoriers avaient décrit, ou même indiqué clairement dans leurs registres, les ouvrages de du Tielt qui motivèrent l'octroi de ces gratifications, il serait possible de compléter plus ou moins le catalogue de son œuvre, mais on ne trouve, en général, dans ces registres que des libellés vagues et l'indication des sommes payées; c'est à peine si l'on y lit quelque rares détails que nous pouvons utiliser ici.

Notre graveur reçoit en 1613 dix-huit livres « pour certain service (?), rendu par lui à la ville » (1), puis, l'année suivante, cinquante livres à titre de gratuité, mais aussi de récompense pour les frais de gravure d'une « œuvre magistrale » (*meesterlick werken)* et pour le tirage sur satin d'images, offertes aux avoué, échevins et autres magistrats (2). Quelle était cette

---

(1) « Guillame du Thielt voor zekeren dyenst by hem de stede ghedaen xviii ℔. »
(Compte de la ville 1r Avril 1611 au 31 Mars 1612.)

(2) « Mr *(Meester)* Guilliames Du Tielt, plaetesnyder, voor een gratuiteit, ende in recompense van de oncosten by hem ghedoocht int' snyden ende « meesterlick wercken » van een plate metsgaders 't drucken van de beeldekens up satyn daer mede hy myne heeren voocht ende scepenen metsgaders die van den buffette (bureau, tribunal) begift heeft, l ℔.» (Compte de la ville 1 Avril 1613 au 31 Mars 1614.)

« œuvre magistrale? » rien ne l'indique. — Nos magistrats se montrèrent encore généreux en 1618 ; ils accordèrent cette année à du Tielt un subside extraordinaire de soixante livres parisis (1), outre sa pension de trois livres de gros (2) (trente-six livres parisis).

Notre maître-graveur offrait parfois des étrennes au magistrat (3); il lui présenta, au mois de Janvier 1622, une image ou figure *(bilt)*, imprimée sur satin, et reçut en récompense une gratification de quarante livres (4); plus tard il fit souvent encore d'autres « présentations ou cadeaux, » dont, nous l'avons dit, les libellés, toujours peu précis de nos comptes, ne permettent de connaître ni l'importance, ni la nature.

Depuis longtemps déjà, il était d'usage de faire de « petits présents » aux commissaires chargés de vérifier les comptes et de renouveler la loi ou le magistrat des villes. Dès 1608 ces délégués du souverain reçurent, à Ypres, des bourses de cuir contenant un « jetc » (c'est-à-dire cinq douzaines) de jetons de compte en cuivre (5), puis, après 1618, un certain nombre de « jetons de présent » en argent. De 1616 à 1622, nos magistrats, désireux peut-être de permettre à ces commissaires d'apprécier le talent du nouveau graveur établi à Ypres et sous leur patronage, offrirent à ces représentants du

---

(1) « Mr Guillame Du Thielt platesnyder, ghefurniert de somme van t'zestich ponden parisis hem voor eens toegheleyt by mynen heeren vooght ende scepenen up zyn verzouck van augmentatie van pensioene lx ℔... » (Compte de la ville 1617-1618.)

(2) Guillames du Thielt graverder toegheleyt drie ponden groote 's jaers over 't jaer verschenen den xiij^{en} Juny xvi^c achtiene.... xxxvj ℔. »
(Compte de la ville 1618-1619.)

(3) « Guillame du Thielt platesnyder van een nieuwejaersche presentatie die hy aen myne heeren voocht ende schepenen heeft ghedaen...xxx ℔. » (Compte 1619-1620.)

(4) « Guillames du Thielt ghejont in bekentenisse van een bilt by hem ghedruct ende gesteken up satin ter eere van 't magistract dezer stede ten nieuwe jaere... xl ℔. » (Compte de la ville 1621-1622.)

(5) Voyez notre *Essai de Numismatique Yproise*, p. 38.

prince, outre des « deniers d'argent », des estampes gravées par le maître yprois.

Chaque année, avant le mois de Mai, date (à cette époque) du renouvellement de la loi, du Tielt burinait quelques planches nouvelles *(nieuwicheden)* (1), représentant ordinairement des *emblêmes (emblemata)* (2) et recevait de ce chef une gratification. On tirait un grand nombre de ces gravures et ce n'étaient pas de « petites images », mais de belles grandes planches *in folio;* nos magistrats en firent tirer neuf douzaines, en 1620 (3), et deux cents l'année suivante (4).

Un tel nombre d'exemplaires ne pouvait être distribué aux trois ou quatre commissaires chargés de renouveler la loi; les magistrats, présents au bureau *(over tafele)*, en recevaient aussi; il est probable que du Tielt fournissait plusieurs variétés d'emblêmes. — Aucune de ces estampes *in folio* n'existe, à notre connaissance aujourd'hui, et le laconisme, bien regrettable, de nos trésoriers ne permet pas non plus de connaître la signification symbolique de ces *emblemata.*

Autrefois, les fidèles qui assistaient aux processions ou visitaient des lieux de pélérinages, portaient de petits dra-

---

(1) « Mr *(Meester)* Guilliames Du Tielt plaetesnyder, in recompense van de presentatie by hem ghedaen ten laetsten vernieuwen van de wet, van zeker niewicheden, ghepresenteert an myn heeren commissarissen bi ordonnantie, up requeste van den xiiij July 1616.... xviij ℔. » (Compte de la ville 1616-1617.)

(2) « Guilliames du Thielt, graveerder ende platsnyder, over de platsnyden ende drucken van d' « emblemata », ter eere van myne heeren commissarissen, ten vernieuwen van de weth.... xxiij ℔. » (Compte 1618-1619.)

(3) « Guilliames Du Thielt, van zyne presentatie van neghen doziunen « Emblemata » in folio ter eeren van myne Heeren Commissarissen, int' vernieuwen van de wet, by ordonnantie van den 20 Juny 1620, ende quitantie... xx ℔. » (Compte 1620-1621).

(4) « Guillames Du Thielt ghemaeckt hebbende ter vernieuwen van de wet desere jaere ter eere van myne Heeren Commissarissen, 200 « Emblemata » ende die ghedistribueert over tafele van de voorscrevene Heeren.... xxxvj ℔. » (Compte de la ville 1621-1622).

peaux de forme triangulaire, en papier, parfois en soie, sur lesquels étaient gravés des images de saints, des armoiries et des emblêmes. Cet usage s'est maintenu dans plusieurs de nos contrées; aujourd'hui on rencontre parfois encore des pélérins qui, au retour d'un pélérinage à Hal, à Montaigu ou à d'autres sanctuaires de Notre-Dame, portent de ces petits drapeaux.

Dès le xvie siècle et peut-être auparavant, on confectionnait tous les ans à Ypres, avant le mois d'Août, un nombre considérable de « drapelets » dits *vaentkens ten thuyndage*. D'après une convention de 1549, les avoués et les gouverneurs de la gilde de Notre-Dame de Tuine étaient tenus d'offrir un de ces petits drapeaux, à chacun des frères mineurs qui avait figuré dans la grande procession de la patronne d'Ypres (1).

Nos magistrats et leurs officiers, tous les bourgeois et toutes les bourgeoises d'Ypres qui assistaient à cet *ommegang*, fixaient un de ces drapelets sur leur coiffure ou sur leur vêtement et les étrangers, quand ils quittaient la ville, après la fête commémorative de la délivrance d'Ypres en 1383, emportaient, comme souvenir, un de ces *tuindagvaentkens*.

La *pourtraitture* de Notre Dame, figurée sur ces petits drapeaux, avait peut-être, avant le xviie siècle, un caractère naïf, mais elle était assez grossièrement gravée sur bois, comme les images, vignettes, culs de lampe et autres illustrations des livres alors imprimés à Ypres. A dater de 1615, on remplaça ces gravures, sur bois peu artistiques, par de jolies gravures sur cuivre et c'est Guillaume du Tielt qui fut chargé de les buriner.

Ce maître grava aussi, en 1615, divers drapelets pour être

(1) Voyez *Ypriana*. T. V, p. 156.

portés dans la procession du S[t] Sacrement (1), et fournit (2) tous les ans, pendant de longues années (3), un certain nombre de *tuindag vaentkens* aux échevins (4) et parfois aux commis de la trésorerie (5) qui les portaient, comme les bourgeois, dans la procession de Notre Dame de Tuine (6). Le nombre et le prix de ces drapelets variait; ils coûtaient, en 1620, six sous parisis pièce et seulement cinq sous, en 1622 (7).

Outre ces petits drapeaux, du Tielt fournit quelquefois aussi, vers l'époque de la Tuindag, pour le compte de la ville, mais à l'usage des Pères Récollets, des « *thesen* » (8) et des

---

(1) « M. Guillames Du Thielt van diversche vaentkens inhoudende het heylich hoochweerdich Sacrement, om ghedreghen te werden in de processie van den heylighen Sacramente int' jaer 1615, van nieux by den voornoemden M. Guillames ghesneden ende gheprent, by ordonnantie van den 1[n] July 1615... xviij ℔. » (Compte 1615-1616.)

(2) « Guillames Du Thielt, plaetsnyder voor... 't drucken... xxx bannyeren jeghen Thuundaeghen xvi[c] derthyen ende veerthien. » (Compte 1613-1614.)

(3) Ces comptes de la ville indiquent, à dater de 1614, les sommes payées tous les ans à Guillaume Du Tielt puis à ses descendants pour fournitures de *tuindag vaentkens*.

(4) « Guillames Du Thielt van leverynghe van 40 banierkens aen mynheeren vooght ende schepenen ten Tundaghe lestleden. x ℔. » (Comptes 1622-1623.) Les libellés pour les années précédentes et suivantes sont à peu près les mêmes.

(5) « Guillame Du Thielt voor leveringhe van 40[tig] vantkens te v s. par sticke 31[tigh] an myne heeren vooght ende scepenen, ende neghen an de ghecommitteerde ter tresorie. . . x ℔. » (Comptes de la ville 1622-1623.)

(6) « Guillaumes Du Thielt van ghedruct te hebben thuundach vantkens, ende ghedeelt an myne heeren van schepenen collegie ommegaende in de processie ten thuundaghe. . . viij ℔. » (Compte 1620-1621.)

(7) Comptes de ces années.

(8) « M. Guilliamus Du Thielt over de leveringhe van 200 theses an de paters van de Recolletten metgaders de vaentkens aen Myne Heeren vooght ende schepenen ten Thuyndaghe . . . . xvj ℔. »

(Compte de la ville 1617-1618.)

On donnait, croyons-nous, le nom de *thesen* à de petites images ou plutôt à des encadrements gravés, dans lesquels on inscrivait des textes de l'écriture sainte ou des maximes pieuses et que l'on remettait à des membres de confréries, peut-être même à des personnes qui visitaient certains lieux de pélérinage. Nous possédons une épreuve ancienne et le cuivre (signé *Brochéry fecit*) de pareille image ou *thèse*, gravée pour les Carmes vers 1766, et remise à un nommé *Panne* ou *Panni*: l'enca-

armes d'Ypres » (1) dont il avait gravé la planche en 1614; ces armoiries communales figuraient sur ces *thesen* (2) et sur les *thuundag vantkens*, à côté de l'image de Notre Dame de Tuine.

Après 1618, il n'est plus fait mention dans nos comptes de ces *thesen*; la ville cessa probablement alors d'en donner aux pères Récollets; mais jusqu'en 1653, date de sa mort, notre graveur continua de fournir chaque année à nos magistrats des « drapeaux de la Tuindag » et tous les ans aussi, il en vendait aux particuliers; aussi le cuivre, qui servait à les tirer, fatigué par suite de ces fréquents et nombreux tirages, dut-il être remanié dès 1636; Guillaume du Tielt, chargé de le

---

drement, d'un joli dessin, porte les insignes ou armoiries de cet ordre religieux et e chronogramme :

sIt JUbILatIo Deo Vero aC MarIæ paCIs (1766).

Dans cet encadrement sont écrits à la main, le nom de *Panne* ou *Panni* et les extes : *invenietis infantem pannii involutum...* (Luc 2) — *Jesum panni tegunt*, & — *Mentes nostras in amore fraternali, cum decore panni, Jesu uniunt* — et plus bas : *Fraterna charitas*.

Cette *thèse* fut sans doute remise au nommé *Panne*, membre d'une confrérie, érigée dans l'église des Carmes d'Ypres.... (peut-être du scapulaire), ou membre du tiers ordre des Carmes; soit à l'occasion d'un jubilé célébré en 1766 dans l'église de ces religieux ?

Notre cuivre a fait partie du matériel laissé par les descendants de Guillaume du Tielt. Cet artiste grava, croyons-nous, pour les Pères Récollets de semblables *thesen* (?) destinées à être remises aux membres de la gilde de notre Dame de Tuine, aux pélérins qui visitaient sa chapelle pendant les fêtes de la Tuindag, peut-être aux frères du tiers ordre de St François (?).

A vrai dire ce ne sont là que des conjectures, mais elles ne semblent pas être dénuées de bases sérieuses.

(1) «Meester Guilliames Du Thielt, plaetesnyder, over leeveringhe van 32 vaentkens ten thuyndaghe voorleden voor myne heeren vooght en schepenen, en 207 wapenen van de stadt an de recolletten . . . . xvj ℔. »

(Compte de la ville 1616-1617.)

(2) « Guillames Du Thielt, plaetsnyder, voor 't snyden van de vorme van de waepenen deser stede, mitsgaders 't drucken 325 figuren met dezelve vorme dienende totte thesen, ende xxx bannyeren jeghen de Thuundach xvic xiii ende xiv. je ℔. »

(Compte de la ville 1614-1615.)

remettre en bon état, reçut pour ce travail cent vingt livres parisis (1).

Malgré de nombreuses recherches, nous n'avons pu retrouver un seul exemplaire, ni de ces *thesen* et de ces armoiries communales, ni même des drapelets de la Tuindag, cependant si nombreux et si communs sans nul doute autrefois, puisqu'on en tira tous les ans, dès le XVIe siècle, et probablement jusqu'en 1794, un nombre considérable d'exemplaires. Les planches dont on a fait usage pour les imprimer sont elles-mêmes perdues, croyons-nous; en tous cas elles ne se trouvent point parmi les cuivres gravés que nous possédons (2).

Outre ces drapelets, *emblemata*, *thesen*, etc., nos comptes communaux mentionnent divers ouvrages, plus importants de du Tielt; quelques-uns existent encore, mais il en est deux — les portraits de Jean Visschere et de Charles Maes, évêques d'Ypres — dont nous n'avons pu nous procurer jusqu'ici aucun exemplaire.

Jean Visschere, quatrième évêque d'Ypres, prit possession de son siége épiscopal le 6 Février 1611 et mourut le 26 Mai

(1) « Guillames Du Thielt van 't verdiepen van de plate van processievaentjes ten Tuindaege.... cxx lb. » Compte 1629-1630.

(2) Notre collection se compose de 45 pièces: quinze sont signées par Guillaume du Tielt, deux par son fils Pierre, quelques-unes par divers graveurs; les autres sont anonymes. La plupart ont servi à imprimer des drapelets pour des lieux de pèlerinage, des images de saints et des titres de livres. Plusieurs sont complètement usées, presque toutes sont plus ou moins fatiguées; il en est pourtant dont on peut encore faire usage.

Toutes ces planches ont appartenu aux descendants de Guillaume du Tielt, puis croyons-nous, par suite d'alliances, à la famille de Rave qui fournit plusieurs imprimeurs à la ville d'Ypres (1691-1749). Un de ses membres, Pierre Jacques de Rave, eut son imprimerie rue de Lille (1730-1748), place de Messines, peut être dans la maison autrefois habitée par Guillaume du Tielt (?). Enfin ces cuivres nous ont été donnés par M. Frans Iweins dont la mère (née Ca[illegible]) était alliée, pensons-nous, à la famille de de Rave ou d'autres imprimeurs yprois qui s'étaient procuré ces cuivres. (Pour les imprimeurs cités ci-dessus, voyez l'*Essai de bibliographie yproise* par ALPH. DIEGERICK.)

1613. Guillaume du Tielt fut chargé en 1615 de graver sur cuivre le portrait du prélat défunt; il offrit, à nos magistrats, divers exemplaires de cette effigie, tirés sur soie ou sur papier; les trésoriers lui payèrent pour son travail et pour ces présents, la somme de trente-six livres parisis (1). — Ce portrait était, sans doute, une petite gravure, peu importante; la modicité de la rémunération payée à son auteur permet du moins de le supposer.

Charles Maes, prédécesseur de Jean Visschere, donc troisième évêque d'Ypres, avait pris possession de son siége épiscopal le 24 Juin 1607; nommé évêque de Gand, il quitta notre ville en 1610 et mourut le 12 Mai 1612. Du Tielt grava aussi (1616-1617) l'effigie de cet évêque et présenta encore à nos magistrats son travail, plus important sans doute que le précédent, puisqu'il fut payé à notre graveur, seulement pour la fourniture de quelques exemplaires, une somme de quarante livres parisis (2).

Il nous reste à indiquer les quelques gravures de Guillaume du Tielt : A. dont il existe des épreuves anciennes; B. dont nous possédons les cuivres 1° signés, 2° non signés, mais que l'on peut attribuer, pensons-nous, à notre graveur yprois.

---

(1) « Guillames Du Tielt, plaetsnyder, van 't graveren van de effigie van den bisschop Visschere in copere, ende diversche exemplairen in zyde ende pampiere ghepresenteert 't hebben an myne Heeren voocht ende schepenen; by ordonnantie van den xvj maertij xvic vichtiene.... xxxvj ℔. » (Compte 1614-1615.)

(2) « Guillames, Du Thielt, platesnyder, ghefurniert xLviij ℔. by myne heeren hem ghejont over de presentatie an hemlieden ghedaen van d'effigie van wylent myn heere den bisschop Masius . . . . . xLviij ℔. » (Compte 1616-1617.

A.
ÉPREUVES ANCIENNES.

1. UN OSTENSOIR.

H. 0,132. — L. 0,092.

Ostensoir, très riche, porté par deux anges agenouillés, vus de profil; au-dessus de cet ostensoir, dont le pied est une sainte Marguerite, se voient les armoiries du Pape Clément VIII (Aldobrandini).

Le monogramme de du Tielt figure sur une tablette — inscription inférieure : ECCE PANIS ANGELORUM.

(Cabinet des estampes de la Bibliothèque Royale à Bruxelles.)

2. UNE FLEUR DE LA PASSION.

H. 0,114. — L. 0,75.

(Sur fond noir) dédiée à Jean Visschere, évêque d'Ypres, quand il prit, le 6 Février 1611, possession de son siége épiscopal; — on y lit la signature : *G. du Tielt* et quatre vers latins.

(Cabinet des estampes, Bibliothèque Royale.)

3. PLANCHES D'ORNEMENTS.

Planches, très jolies, dans le goût de de Bry.

a. Quatre de ces planches portent des manches de couteaux, ornés de figurines et de feuillages en blanc sur fond noir. — Deux pièces, non signées, figurent les *éléments;* deux autres, signées *G. du Tielt f*t, les arts libéraux — une cinquième, également signée, représente, dans le même style, une chape et une bouterole de fourreau d'épée; sur la chape on voit

Pyrame et *Thisbé* et sur la bouterole la *Charité* (H. 0,092 — L. 0,060).

(Cabinet des estampes, (1) Bibliothèque Royale.)

b. Une autre planche, de notre collection particulière, signée *G. du Tielt f*, porte deux manches de couteaux différents; sur l'un (H. 0,087) on voit : partie supérieure, dans un cercle, un pélican, autour, des papillons et des fleurs; sur le manche même, deux figurines; en haut, l'astrologie avec l'inscription: ASTROLOGIA; plus bas, sous un cartouche à tête d'ange, la géométrie, inscription: GEOMETRIA; plus bas encore, le dieu Pan. — Les deux figurines que l'on voit sur l'autre manche (H. 0,087) représentent la Rhétorique, inscription: RHETORICA, et l'Arithmétique, inscription : ARITMETICA. — Partie supérieure, au milieu d'un cercle, une pensée fleurissant dans un cœur et les lettres A. M.; au-dessus, une tête ailée d'ange ou d'amour, deux lapins et des fleurs — partie inférieure, des fruits, des fleurs et des abeilles.

Tous ces détails finement dessinés forment un ensemble des plus gracieux.

4. PORTRAITS DU ROI ET DE LA REINE D'ESPAGNE.

H. 0,115. — L. 0,085.

Ces deux portraits, de Philippe IV et de sa femme Elisabeth de Bourbon, sont des reproductions très réduites des planches de P. Pontius, d'après Rubens; ils sont signés : *Guill. Du Tielt fecit Ipris* (2). — L'auteur en offrit (1634) à nos magistrats des épreuves tirées sur satin blanc et reçut une gratification de soixante livres parisis (3).

(1) Nous devons les notes 1, 2 et 3 à la complaisance de M. Hymans, conservateur des estampes, etc. à la Bibliothèque Royale à Bruxelles.

(2) Note de M. H. Hymans.

(3) « Guillames Du Thielt, voor d'effigie van den conninck ende coninginne van

(Cabinet des estampes, Bibliothèque Royale.)

5. TITRE DES COUTUMES D'YPRES.

H. 0,182. — L. 0,125.

Ce recueil intitulé : *Costvymen, wetten ende statvyten der stede ende poorterye van Ypre*, fut imprimé, à Ypres, chez François Bellet, en 1620 (1). Guillaume du Tielt fut chargé par nos magistrats de graver, pour cet ouvrage, « un frontispice » servant d'avant-titre.

Ce titre de livre figure un portique, rappelant, croyons-nous, les « tabernacles », sous lesquels on abrita, au XVI[e] siècle, les statues posées contre la face méridionale de notre Halle aux draps (2).

Des colonnes d'ordre toscan portent un fronton, en plein cintré brisé. — Deux génies, aux ailes éployées, sont placés sur les rempants moulurés de ce fronton; ils tiennent les armoiries des archiducs Albert et Isabelle, figurées sur un cartouche qui, surmonté d'une couronne ducale et orné de deux guirlandes de feuilles, fleurs et fruits, repose sur la corniche et occupe le centre du tympan.

Au-dessous, devant la frise, sont suspendus des écussons portant, d'un côté le lion, de l'autre les primitives armoiries de Flandre.

Plus bas, entre les colonnes, le lion héraldique d'Ypres de face, tient fièrement les armoiries modernes de la chef-ville du *Westland*. Treize petits écus encadrent en quelque sorte ce grand blason et portent les armoiries de villes, généralités

---

Spaignien, besteken up wit satin, ende ghepresenteert aen myne heeren van de weth by ordonnantie van den 27 Mey 1634 . . lx ℔. » (Compte 1634-1635).

(1) Voyez ALPHONSE DIEGERICK. *Essai de Bibliographie Yproise*, p. 75.

(2) Voyez *Ypriana*, T. I, p. 304.


Waesten.
Cas. waesten
Meereghem.
COSTVMEN
STEDE VAN
Guil. du Tielt Sculp. et excu. ypris.

et seigneuries dont Ypres était peut-être (?) alors, « chef de sens ». Leurs noms sont indiqués dans des légendes placées au dessus de ces écus. - On lit :

1°. Sous l'architrave (à droite) *Cass. van Cassel* (Châtellenie de Cassel) et *Cassele* (ville de Cassel) — (au centre) *Cas. van Ypre* — (à gauche) *Belle* (ville de Bailleul) et *Cass. van Belle.*

2°. A droite du lion héraldique d'Ypres : *Waesten* (ville de Warnêton) — *Cas. Waesten* — *Meereghem* — *V. Tenancien.*

3°. A gauche du lion héraldique : *Rousselaer* (ville de Roulers) — *Rousselaer amb.* (métier de Roulers) — *Meessene* (ville de Messines) - *Watervliet.*

Au-dessous du lion d'Ypres, sur une espèce de plinthe, entre les piédestaux des colonnes (portant un Y couronné) est gravé en grands caractères le titre du livre :

COSTVMEN DER STEDE VAN YPRE (1).

Sous la base des colonnes on lit :

A droite : *Guil. du Tielt sculp. et excu. Ypris*

A gauche : *N.Fiefvé pinxit.*

Nicolas Fiefvé ou Fievé était un peintre yprois (2).

Il fut payé à notre graveur, pour ce travail, gravure et tirage, deux cent vingt-quatre livres parisis (3).

Le cuivre qui servit à tirer ce frontispice est déposé au Musée de la ville d'Ypres.

Il y est conservé dans une enveloppe de parchemin (vieux) sur laquelle est collé un dessin au trait, également sur velin (vieux), représentant le sujet de notre cuivre. Toutefois

---

(1) Pour cette impression yproise de François Bellet, voyez ALPHONSE DIEGERICK, *Bibliographie Yproise*, p. 75.

(2) Voyez *Ypriana*, T. II, p. 195.

(3) « Guillaume Du Thielt van steken ende drucken het frontispice up de nieuwe coutumen, by ordonnantie van den 27 Mey 1620. ijᶜ xxiiij ℔. » (Compte 1620-1621.)

celui-ci ne reproduit pas exactement ce dessin; les dispositions générales, le portique ou « tabernacle », le grand blason des archiducs, les petits écus des villes, généralités et seigneuries subalternes et autres détails sont à vrai dire les mêmes, mais, sur notre dessin, ces petits écus ne sont pas armoriés et le lion héraldique d'Ypres, tenant, à sa gauche, les armoiries de cette ville, est placé au bas de la gravure, devant le soubassement, entre les piedestaux des colonnes, au lieu de se trouver comme sur le cuivre, de face, en quelque sorte dans le champ, sur le dit soubassement, entre les futs des colonnes et les petits écus.

Ce dessin porte sur la pleinthe inférieure, sous un chanfrein, de la colonne droite, la signature autographe de son auteur: *Niclays Fiefvé fecit*. C'est donc le projet original, dessiné par ce maître yprois, mais modifié, comme il est dit, par Guillaume du Tielt, quand il le burina sur cuivre.

D'après ce projet, le titre du livre: *Costvmen der stede van Ypre* devait sans doute être gravé dans le champ, entre les colonnes et les petits écus et non, comme sur notre cuivre, entre les piédestaux de ces colonnes, sur le soubassement qui les relie.

6. TITRE DE LIVRE.

H. 0,255. — L. 0,170.

Cette estampe représente l'espèce de portique — d'architecture fantaisiste — qui encadre l'avant titre de l'ouvrage d'ADRIEN VAN SCRIECK intitulé: *van t' beghin der eerste Volcken van Evropen, insonderhreyt van den oorspronck ende saeken der Neder-landen* etc. (1).

(1) Imprimé à Ypres chez François Bellet, 1614. — Voyez ALPHONSE DIEGERICK: *Essai*, N° 40, p. 70.

On y voit deux solides colonnes; celle de droite est rongée par le temps *(tempus edax)* et porte sur son chapiteau, un planisphère terrestre, montrant la partie du globe où figurent l'Europe et le nord de l'Afrique, indiqués par les mots : au sud : ÆT. OP — au centre EVR-OP — au nord-ouest : HOOGH SEE. *Kelt.* Sur la colonne de gauche (en bon état) est posé un sablier ailé (horloge de sable).

Contre les plinthes des chapiteaux de ces deux colonnes, dont les futs sont ornés d'une tige de lierre serpentant, s'appuyent deux rempants qui arcboutent un médaillon de forme ovale; dans ce médaillon est, entouré de rayons, l'emblême représentant le nom de *Jehovah;* sur l'encadrement on lit : en haut, DEO — à droite, IOD — à gauche, GOD.

Aux voûtes de ces rempants se relie un cartouche circulaire dans lequel sont inscrits les mots :

EX QVO
PER QVEM
IN QVO
OMNIA.

Ce cartouche repose sur une table lapidaire, debout, de forme quadrangulaire couvrant en partie un vaste paysage : à gauche de hautes montagnes, à droite l'océan couvert de vaisseaux.

Sur cette table est inscrit l'avant-titre de l'ouvrage :

ADRIANI SCRIECKI
RODORNI
ORIGINVM RERVMQ.
CELTICARVM
ET
BELGICARVM
LIBRI
XXIII.

Sur le soubassement qui porte cette table lapidaire, est figuré un tableau, simulant un bas relief sur lequel on voit : au centre un large fleuve, couvert de bateaux et de radeaux portant des gens armés — sur une rive, à droite, des groupes de guerriers dont le chef montre l'autre rive ; devant ce personnage les mots : EVR-OP! — à gauche, des montagnes, encore avec les mots : EVR-OP, occupées par des gens armés qui ont déjà passé le fleuve.

Sur la marge inférieure de la gravure :

G. D. T. *fe. Ip.* (GUILLAUME DU TIELT *fecit Ipris.*)

Les détails mentionnés ci-dessus, et d'autres encore, ont un caractère emblématique; pour en faire connaître la signification, il serait nécessaire de donner de longues explications; bornons-nous à faire remarquer ici que ces détails allégoriques font allusion au système développé par Scrieckius. Dans son ouvrage cet auteur cherche à démontrer que les Flamands, race robuste *(colonne moderne)*, avec l'aide de Dieu *(symbole de Jehovah* et *légende)* venus *(bas-relief du soubassement : migrations)*, dans le temps *(le sablier)* de l'antique *(colonne rongée par les âges)* Éthiopie (ÆT-OP), dans la Morinie et autres pays humides *(Kelt)* de l'Europe (EVR-OP) sont beaucoup plus anciens que les Grecs et les Romains, qu'ils descendent en ligne directe des Hébreux et que la langue flamande dérive de la langue hébraïque ou primitive des premières races humaines ! (1)

A l'appui de son système — bizarre — Scrieckius prodigue des trésors d'érudition ethnographique et linguistique.

---

(1) Voyez PIERRE BEKE : *Annales de la Société historique d'Ypres;* I, 251, et ALPHONSE DIEGERICK : *Essai,* N° 40, p. 71.

7. **Frontispice de livre.**

H. 0,112. — L. 0,081.

Ce frontispice a été gravé pour l'ouvrage intitulé : *Het leven van de heylighe Margareta van Ypre ende van den H. Zeghervs haeren biecht-vader......* enz. (Imprimé à Ypres, chez François Bellet, 1622) (1).

Au premier plan d'un paysage, la B. Marguerite d'Ypres, debout, en robe longue, tient de la main gauche un rosaire; derrière son épaule droite scintille une étoile; un nimbe entoure sa tête; à sa gauche un moine dominicain, le père Seghers, son confesseur, lui présente, de la main droite, un bras en argent (2).

Derrière ces personnages, des prairies où paissent des vaches - à gauche, second plan, un moine en conversation avec une belle dame tenant un éventail.

A l'arrière plan, la ville d'Ypres, entourée de ses anciennes murailles (3); on voit le Beffroi, la tour de St Martin et une autre tour à flèche aigue... probablement la tour de l'église de St Pierre..., avant l'incendie de cette tour en 1638.

Au haut de la gravure, à droite, les armoiries de Flandre; à gauche, les armoiries d'Ypres, au bas, on lit : *Guil. du Tielt sculp.*

Sur la marge inférieure se trouve l'inscription suivante : *B. Margareta ab Ipra virgo, nascitur Ypris an° 1216, ubi annis* 21 *vixit virtutib. ac miraculis clara; soror 3^{i} ordi. S^{ti} Dominici: ibiq. an°* 1237, *moritur et quiescit.*

B. Zegêrus Ipren. apostol. et S^{to} Margaretæ confessarius, Insulis natus putatur ibiq. circa an. 1253. *mortuus.*

---

(1) Voyez Alphonse Diegerick, *Essai*, N° 54.

(2) Voyez *Het leven van de Heylighe Margareta*, etc., chapitre LIII, p. 121 : *van d'eerste mirakel : hoe dat een arm van een vrouwe wordt ghenesen door deze Maeght begraven zynde.*

(3) Construites vers la fin du XVIe siècle.

8. **Notre Dame de Kerselaer.**

H. 0,285. — L. 0,402.

Cette grande gravure donne une vue perspective du célèbre lieu de pélérinage de Kerselaere, hameau situé à un quart de lieu d'Audenarde.

Au premier plan, est le monticule sur lequel se trouve le hameau de Kerselaere; au centre, s'élève un immense cerisier (en flamand *Kerselaar*), chargé de fruits; ses branches couvrent toute la partie supérieure de l'estampe. Au pied de l'arbre, sont les armoiries du baron de Pamele, seigneur territorial de ce lieu de pèlerinage. Contre le tronc du cerisier, sous son vigoureux branchage, est placée sur un socle et abrité par un dais de style ogival, l'image vénérée de la Vierge Marie.

Notre Dame, couverte d'une espèce de chape, porte l'enfant Jésus sur le bras droit. Les têtes, couronnées, de la Vierge et de son fils brillent au centre d'une double auréole, ou gloire à rayons; derrière le socle flotte une longue banderolle sur laquelle sont inscrits deux vers naïfs, formant chronogramme (1617).

HAERE VRVCHT IS SOET.
DUS MARIA GROET.

Aux branches de l'arbre sont suspendus six cartouches, très ornés, où sont figurés des sujets religieux (des miracles (?). Une lette (A à F) inscrite dans chacun de ces cartouches, indique sans doute les passages d'un livre (inconnu), expliquant ces sujets.

Au second plan, mais encore sur le monticule, est la chapelle miraculeuse, avec son clocher à flèche élancée. Sur la vaste place, entre cet édifice et le cerisier, on voit, une habitation, une croix, des pèlerins et deux personnages portant

des costumes espagnols : le baron et la baronne de Pamele (?).

Sur le versant du monticule, se trouve un édifice entouré d'arbres, sa cheminée, que couronne un panache de fumée, semble indiquer que c'est la taverne, où les pèlerins allaient se réconforter et se rafraîchir, après avoir rempli leurs devoirs pieux.

Derrière le monticule de Kerselaer, s'étend au loin un riant paysage; on y voit la ville d'Audenarde, entourée de ses ouvrages de défense, ses monuments civils et religieux, l'Escaut couvert de navires, toutes voiles dehors; puis au delà du fleuve, jusqu'à l'horison, des montagnes, une infinité de clochers, de moulins à vent, de modestes chaumières et de riches châteaux, enfin le crocodile traditionnel qui rappelle l'origine de ce célèbre pélérinage.

Au bas, à droite de la gravure, on lit : *du Tielt fecit Ipris*, et sur la marge inférieure :

H. Maria tot Kerselaer,
Bidt voor ons dog allegaer. (1)

Cette estampe est très-rare, nous n'en connaissons pas d'autre exemplaire que celui de notre collection (2); elle est vigoureusement, même rudement gravée et semble être une copie, quelque peu corrigée, d'une ancienne gravure sur bois.

9. **Armoiries.**

Ces armoiries figurent dans l'ouvrage de Philippe l'Espinoy : *Recherche des antiquités et noblesse de Flandre*. Douai,

---

(1) Voyez Edmond Vanderstraeten, *Aldenardiana : de bedevaert van Kerselaar*, explication et description de notre estampe. Nous avons fait ici de nombreux emprunts à cette notice.

(2) Cet exemplaire nous a été donné par M. *Ed. Vanderstraeten*.

1631, in folio. Elles sont gravées avec beaucoup de finesse, dit M. Aug. Van der Meersch (1).

10. LE SIÉGE D'YPRES EN 1383.

H. 0,158. — L. 0,198.

Cette estampe rappelle les principaux épisodes de ce siége mémorable : les sorties et autres opérations défensives des assiégés, l'emplacement des tentes et les campements, les marches, les manœuvres, les assauts et les nombreuses attaques des assiégeants, enfin leur retraite, après avoir incendié les églises suburbaines et d'autres bâtiments. Tous ces détails sont parfaitement représentés.

Ce plan est très intéressant au point de vue de l'ancienne topographie de la ville et de ses faubourgs. On y voit « la pourtraitture du vieil Ypres » : ses antiques monuments, la Halle avec son beffroi, le château des comtes *(la motte le conte)*, ses quatre églises paroissiales *intra muros*, et ses autres établissements religieux ou charitables du temps, ses maisons en bois à galbe aigu et quelques solides habitations en pierre *(steenen)*, divers ponts sur l'Yperlée et de nombreuses ruelles depuis longtemps supprimés.

Une levée en terre garnie de haies et de gabions *(tuinen)* forme, autour de la ville, une enceinte continue. Ce rempart, précédé d'un large fossé, est percé de portes massives à tourelles, qui, placées à l'extrémité des rues principales de la cité, donnent accès aux faubourgs.

Ces quartiers suburbains, dont il est si souvent fait mention, dès le XII[e] siècle, dans les annales d'Ypres, furent presque totalement détruits en 1383, et depuis lors, on n'éleva

(1) *Biographie Nationale*, art. Du Thielt.



A. De maerct daer die van binnen zweeren eendrachti
B. Voorbourghen hier ende rontomme de stede ghebran
C. H. Cruus kercke. D. Miracle vande ionghe Maech
E. Cloostre vanden Augustinen.
F. Vutval van binnen, afdryuende tbestiael vān v

hors ville que des constructions éparses. Notre gravure permet de se faire une idée des faubourgs primitifs d'Ypres. Leurs rues garnies d'habitations ouvrières, leurs quatre églises *extra muros* (Notre Dame de Brielen, S[te] Croix, S[t] Michel, S[t] Jean) et la seconde enceinte défensive avec fossés et portes, établie par Zannekin, vers 1325, qui entourait ces quartiers, formant l'échevinage hors ville, sont clairement figurées sur ce plan gravé par Guillaume du Tielt.

A l'un des angles de notre planche est représentée une image de Notre Dame de Tuinc, patronne d'Ypres, depuis 1383; à côté, un cartouche portant ce chronogramme (1383):

eIâ fIDeLeIs prInCIpI CIVeIs eIâ, pVgnate fortIter, en parens ab æthere et gnatVs, IprIs passa tenDVnt braChIa.
A l'autre angle, se trouve encore un cartouche portant une crosse et des lances; inscription : CONCORDIA CIVIUM.

Au bas, vers la droite, on lit : *Guill. du Tielt sculps.* — Une légende gravée sur la marge inférieure explique divers détails figurés sur ce plan.

Cette jolie et fine estampe, une des meilleurs œuvres de l'auteur, est rare; nous n'en connaissons du moins que sept ou huit exemplaires, y compris ceux qui font partie de notre collection. La Bibliothèque Royale à Bruxelles en possède un.

Nous avons déjà publié, tome V, pl. 1 de nos *Ypriana*, une reproduction (système Evely) (1) très exacte mais un peu réduite (H. 0,125. — L. 0,158) de cette gravure.

Le cuivre, que nous n'avons pu retrouver, a été utilisé à diverses reprises, au XVII[e] siècle.

Au verso des épreuves du premier tirage, figure une inscription disposée comme suit :

---

(1) Voyez *Ypriana*, T. V, p. 272.

Aeterno. nvmini.
virg. deiparae.
genio. et
felic. pvblicae.
in. memoriam, obsidii, oppvgnationib.
propvgnationib. constantia, fidelitate.
fortitvd. tolerantia. concordiaq.
civivm, mirandi. et. memorandi.
qvo civitas. sibi. et. principi. servata.
flandria. ab. hostib. liberata. est.
monvm. hoc.
S. P. Q. Iprensis. devot. devotiss.
dc.
an. repar. sal. hvm. CIƆDC.X.

Cette inscription est placée dans un charmant cadre gravé (H. 0,172. — L. 0,202), orné de feuillages entremêlés de fruits et dont chaque côté porte, au milieu, un ancile, (écu ou bouclier de forme ovale) dans lesquels sont: en haut, l'image de Notre Dame de Tuine, à gauche les armes d'Espagne, à droite les armes de Flandre, au bas les armes (modernes) d'Ypres.

Cette inscription ne figure, croyons-nous, qu'au verso des épreuves du tirage *princeps*.

Le cuivre sur lequel l'inscription : *æterno nvmini*, a été gravée par du Tielt, fait partie de notre collection, mais il ne porte pas le joli cadre décrit plus haut; ce cuivre est très usé, pour ainsi dire hors d'usage; il a donc servi à tirer un grand nombre d'exemplaires.



ans,
eris

11. **La procession de Notre Dame de Tuine.**

H. 0,140. — L. 0,203.

L'auteur a voulu rappeler la primitive procession de Notre Dame de Tuine. Cet *ommegang*, d'après des traditions locales, se faisait, avant le xve siècle, à l'extérieur autour des remparts, et non, comme plus tard, à l'intérieur de la cité.

A la tête de l'*ommegang* marchent les corps de métiers, suivis par les gildes armées; les confrères de St Georges, couverts de cuirasses, portent les uns leur arbalète, les autres une lance; dans leurs rangs flotte l'étendard de Flandre.

L'image de Notre Dame de Tuine, que précède la communauté des Frères Mineurs Franciscains, avec la croix, est portée au centre du cortège par des religieux de cet ordre.

Après l'image de la patronne d'Ypres s'avancent, la croix en tête, les chanoines réguliers de St Martin, revêtus de leurs habits sacerdotaux — le bailli muni de sa verge, l'avoué et les échevins de la ville; tous sont « en parure de cérémonie » — puis viennent les membres des divers conseils locaux et les officiers de la commune. Ces représentants légaux de la communauté urbaine, sont revêtus de leurs longues robes ou d'autres costumes officiels. — Une foule immense de bourgeois, de bourgeoises et de « forains », pieux et recueillis, suit les autorités communales; à leur tête flotte la bannière de la ville. Aux deux côtés de cet immense cortège, et formant la haie, marchent encore des confrères des gildes militaires, couverts de leurs armures, le casque ou pot en tête : ils sont armés de glaives et de piques.

Une vue de la ville occupe tout le second plan; la place est entourée de son rempart garni de palissades, de haies, de gabions *(tuinen)* et précédé d'un large fossé; des portes de

la cité, massives constructions en pierre avec tourelles, s'ouvrent dans ce rempart.

A l'intérieur de la ville, on voit le beffroi et la halle — les églises paroissiales avec leur tour — les tourelles, terminées par des flèches aigues, des chapelles construites à Ypres par de nombreux ordres religieux — des maisons en bois ayant pignon sur rue, des *steenen* et quelques-uns des moulins à vent qui d'ancienneté avaient été construits sur les remparts.

A l'arrière plan, sont des tentes en feu et les assiégeants en fuite; à l'horison sont figurés des monticules: les monts de Cassel, de Kemmel et autres qui forment la crête de partage entre les vallées de la Lys et de l'Yperlée.

Au-dessus de la ville, dans un nuage lumineux, plane Notre Dame de Tuine; à sa gauche, un grand blason aux armes d'Ypres; à sa droite, dans un cartouche, une inscription-chronogramme : (1383)

Hos taLIs, angLe, taLIs eXItVs Manet;
aLIena, fICta, qVI reLIgIone, appetVnt.

Au-dessous du cartouche 13 ✠ 83.

Au bas, sur l'estampe, on lit, vers le centre : *Guil. du Tielt sculp.*, un peu à droite F. D. *inv.* et sur la marge inférieure les deux distiques suivants :

Inde Leo, hinc Leopardus, agunt in bella phalanges;
Castra sibi, victrix virgo vel vna, facit.
Ipra memor lauri cessas in vota? Perennans,
Tu quanta es, Diuæ tota Triumphus eris.

Les mots *Leo* et *Leopardus* rappellent le lion de Gand et le léopard d'Angleterre qui figuraient sur les blasons et les bannières des assiégeants, lors du siége d'Ypres en 1383. Quant au monogramme F.D., il indique le maître, auteur du dessin ou peinture, gravé par du Tielt.

Mais quel est le nom de ce maître? Peut-être (?) Frans Denys, peintre, qui, au commencement du XVII[e] siècle, fit pour nos magistrats les portraits, grandeur naturelle, du Roi et de la Reine d'Espagne, ainsi que des archiducs Albert et Isabelle. Ces portraits ou plutôt ces cartons furent remis au statuaire Nicolas le Poot de Lille (1) chargé de tailler les statues de ces personnages, pour être placées dans des fenêtres murées de notre Halle aux draps (2).

Frans Denys était, croyons-nous, un peintre yprois; en tous cas, il appartenait à une famille d'Ypres; un de ses ancêtres, Adrien Denys, avait taillé pour nos échevins des statues qui furent placées, vers 1532, dans d'autres fenêtres de notre Halle (3). Il est donc possible, même probable, que Frans Denys désigné par le monogramme F D, est l'auteur du dessin de la procession gravée par du Tielt et peut-être même du plan (n° 10 ci-dessus) représentant le siége d'Ypres. (?)

La gravure n° 11 est extrêmement rare; elle ne figure pas dans les collections, si riches, de la Bibliothèque Royale à Bruxelles. Nous en possédons un exemplaire. Une reproduction (par le système Evely) en a été publiée dans le T. V, p 136, de nos *Ypriana*. Cette reproduction, très exacte, est, comme celle du plan n° 10, un peu réduite (H. 0,124 — L. 0,178).

Des indications, assez vagues, données par nos trésoriers, laissent croire que du Tielt grava un second frontispice, avec

---

(1) « Frans Denys, scilder van zynene style van gescildert thebben naer tleven de persoonen van Flips conynck van Spaenyen van hooger gedachte ende van zyne huusvrauwe, metgaders van Albertus ende zyne huusvrauwe haerlieder hoocheden dienende voor een patroon om de voors: persoonen by den bildesnydere te snyden in avenesteen. . . . xij ℔. » (Compte 1600).

Voyez *Ypriana*, T. I, p. 309, 310, 314.

(2) Même compte et *Ypriana*. T. I, p. 310.

(3) Voyez *Ypriana*, T. I, p. 300 à 306, 310, 314.

inscription qui fut aussi imprimée seulement au *verso* des premières épreuves de l'estampe n° 11; notre exemplaire, sans doute d'un second tirage, ne porte point de frontispice. Le cuivre qui servit à l'imprimer n'a pu être retrouvé et le texte de cette seconde inscription n'est pas connu.

Les comptes de la ville et d'autres documents nous apprennent quand, comment et dans quel but les estampes 10 et 11, formant pendants et leurs primitives inscriptions furent gravées par du Tielt.

La grande procession de la Tuindag et les fêtes célébrées, tous les ans, depuis 1384, en commémoration de la délivrance d'Ypres, après le siége de l'année précédente, avaient été supprimées, à l'époque des troubles religieux du XVIe siècle. C'est en 1609 seulement, que le culte public de Notre Dame de Tuine, patronne d'Ypres, put être rétabli. A cette occasion, on organisa des fêtes splendides; une procession générale et solennelle parcourut les rues de la cité.

On sait que la délivrance d'Ypres, en 1383, avait été, comme le dit d'Oudegherst (1), tenue pour miraculeuse..... et que les gens d'Ypres avaient attribué « le partement des Anglais et Gantois à une Notre Dame de miracle qu'ils appellent Nostre Dame van den Thoine »; c'est le culte officiel de cette Notre Dame qui venait d'être rétabli. Pour réveiller et stimuler les sentiments de pieuse reconnaissance des fidèles, en leur rappelant les événements légendaires du mémorable siége — en partie oubliés (*verduysterd*) — qui avaient motivé la fondation du culte de Notre Dame de Tuine et des fêtes séculaires de la Tuindag, Adrien Van Schrieck, seigneur de Rhodorne, échevin d'Ypres, avait écrit sa notice intitulée : *Den oorspronck*

(1) T. 2, p. 578. — Voyez *Ypriana*, V, *passim*.

ende cause van de jaerlicxsche feeste der stede van Ypre ghenaemt den Tvyndach.

Cet opuscule, rare aujourd'hui, fut imprimé en 1610, chez François Bellet, le nouvel imprimeur yprois; afin d'augmenter l'intérêt de cet ouvrage et de le rendre plus populaire, nos magistrats décidèrent d'y faire joindre quelques gravures. C'est alors, et dans ce but, que du Tielt grava sur cuivre la jolie « imagine » de Notre Dame qui orne le titre de ce petit livre, et, outre deux frontispices avec inscriptions, les deux planches représentant, l'une le mémorable siége (n° 10), l'autre la procession (n° 11) qui se fit autour des remparts, après la délivrance de la cité. Il fut payé à du Tielt, pour la gravure des quatre cuivres, quarante-quatre livres de gros (528 livres parisis) (1), plus cinq livres de gros (60 livres parisis) pour fourniture de quinze cents images *(figuren of bilden)* à quatre livres parisis le cent (2).

Maître Adrien Van Scrieck, échevin, reçut de ses collègues une gratification de cent liv. par., pour lui faciliter la publication de son ouvrage, « fait en l'honneur de Dieu, de sa sainte Mère et de la ville (3). »

Notons encore ici que les dessins de nos deux gravures (10 et 11) furent très probablement faits d'après deux anciens plans ou cartes *(quaerten)* qui donnèrent à Van Schrieck l'idée

---

(1) La livre parisis (monnaie de compte) représentait de 1611 à 1618 une valeur *intrinsèque* (argent monnayé) de fr. 1,225, donc quarante-quatre livres de gros (528 ℔.) valurent 646 fr. 80 c. — mais la valeur d'échange ou relative était alors beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui.

(2) « Meester Guilliames Du Thielt, graveerder, van ghegraveert 't hebbene de vier platen van de figuren vanden Thuundach voor xliiij lb. grooten, ende ghedruckt t'hebben xv[c] figuren of bilden voor iiij liv. par. 't hondert..... t'zamen by ordonnancie enz. » (Compte 1611-1612.)

(3) Voyez le libellé du compte (1611-1612), *Essai de Bibliographie*, p. 66, et *Ypriana*, V. p. 161.

de composer sa notice (1). Ces deux *quaerten* étaient peut-être des dessins faits, d'après un tableau, très curieux et très ancien, qui se trouve encore à notre église de S[t] Martin et représente, sur une même toile, d'un côté le mémorable siége d'Ypres et de l'autre une procession de Notre Dame de Tuine. D'après des traditions locales, ce tableau aurait été peint vers 1484, en commémoration du centenaire de la délivrance d'Ypres (2).

12. SAINT FOLQUIN.

H. 0,150. — Base 0,240.

(Drapelet). Saint Folquin debout, devant lequel sont agenouillés le seigneur Hubert de Guernonval et sa femme, ainsi qu'un autre personnage en costume de religieux. A gauche, on aperçoit l'église et le château d'Ekelsbeke, et les armoiries de la Baronnie; à droite, à côté de Saint Folquin, les armoiries du seigneur de Guernonval, surmontées d'une couronne de baron, et, au-dessus de la tête du saint un troisième écusson, orné de fleurs de lis et d'un aigle. — Sur la marge inférieure on lit : *Helpt doch H. Folquin die in noot des baerens syn ✠ ghedient tol Eekelsbeke. du tielt fe. Ypris. 1643.* (Reproduit dans : *Histoire du château et des seigneurs d'Esquelbeck en Flandre, par* BERGEROT *et* DIEGERICK. p. 166.)

(1) Dans une épître dédicatoire de son ouvrage (*oorspronck*) au magistrat d'Ypres, 1[er] Août 1610, Van Schrieck dit : « *Ende alsoo wy onder andere dierghelycke proposten van verouderinghe, over eenige dagen ghevallen zyn op t'verduysteren vande causen van onsen Tuyndagh, die principalick den gemeente meer ende meer wort onbekent, hoewel de Feeste solemnelyck ter eeren Godts wort onderhouden, M[r] (meester) Pieter Vanden Broucke onsen Raet-Pensionnaris ende Greffier civil, ons gheexhibeert hebbende* twee quaerten *vander stede met demonstratie der zelver causen : my heeft goet ghedocht de saecke t'ondersoecken, ende te trecken uyt d'oudtste ende sekerste memorien, die by een te voegen, ende te deduceren met deze Narratie, die ick V. E. oock presentere op hope dat andere sullen exempel nemen om beter te doen, ende de stede meer ende meer te helpen repareren ende illustreren.* » (Épître dédicatoire imprimée dans la troisième édition de *Oorspronck — Ipre; Petrus Jacobus de Rave.* 1733.)

(2) Voyez *Ypriana*, V, pp. 89 et 186.


Pulchra ut Luna
Electa ut Sol
Ipsa conteret caput tuum
Tota pulchra es amica mea,
et macula non est in te. Cant. 4.

B.

ÉPREUVES MODERNES. (1)

I.

Planches signées.

13. N. D. IMMACULÉE.

H. 0,097. — L. 0,073.

(Image.) La Vierge debout, dans un nuage lumineux formant une gloire, les mains jointes, écrase la tête du serpent. Au-dessus, douze étoiles, le soleil et la lune.

On lit au bas: *Ipsa conteret caput tuum;* et sur la marge inférieure : *Tota pulchra es amica mea, et macula non est in te. Cant. 4.* *(du Tielt fecit Ipris.)*

14. POUR LA CONFRATERNITÉ DU SAINT SCAPULAIRE A YPRES.

H. 0,126. — L. 0,153.

(Image emblématique, très compliquée.) Au centre, le Christ debout sur un nuage tient la croix de la main droite; à ses pieds, des armoiries avec devise (difficile à lire) : *Vbi tuber ibi uber.* (?) — Devant le Christ, une femme, une sainte (?) sainte Thérèse (?) qui l'implore à genoux — au-dessus, le paradis : dans un nuage, émaillé de têtes d'anges, Dieu le Père tient de la main droite son sceptre; sa main gauche est posée sur le globe terrestre. — Dans les angles supérieurs de

(1) Les cuivres qui ont servi à tirer ces épreuves font partie de notre collection particulière. Les descendants de Guillaume du Tielt en ont longtemps fait usage pour imprimer des images, des titres de livres, des *emblemata* et surtout des drapelets de pélérinages, de corporations ou de gildes. Tous ces petits drapeaux sont triangulaires, de différentes grandeurs et forment des triangles rectangles dont la base et les deux côtés sont inégaux.

Nous nous bornerons à donner ici une courte description de ces épreuves modernes, car il faudrait entrer dans des détails qui dépasseraient le cadre de notre travail, pour expliquer les sujets de ces images et la signification de ces *emblemata*, mais surtout pour faire l'histoire, même pour tracer une simple esquisse historique, des lieux de pélérinage, gildes ou corporations dont les administrateurs commandèrent ces divers drapelets, à notre graveur yprois.

l'estampe sont des cartouches, où l'on voit (à la droite du Christ) la sainte famille, (à sa gauche) les armoiries des Carmes avec la légende : *Datus ei decor Carmeli.* — Sous le groupe central, le purgatoire ; au-dessous est écrit : *Bulla sabbatina.*— D'un côté, des Carmes et des seigneurs, de l'autre, des Carmélites et des dames du monde, tous à genoux et priant.

On lit sur la gravure, au bas : *Guil. du Tielt fecit Ipris*, sur la marge supérieure: PRO CONFRATERNITATE SS SCAPVLARIS CARMELI YPRENSIS A° 1629, sur la marge inférieure : *non potest esse repulsa ubi sunt tot charitatis insignia. Ber.*

Jolie composition, bien disposée.

15. LA MÈRE DU CHRIST.

H. 0,155. — L. 0,107.

(Image.) La Vierge, tête nue, entourée de rayons, porte entre ses bras l'enfant Jésus qui, de la main droite, caresse sa mère et de la main gauche tient une pomme.

Sur la marge inférieure :

INVENI QVEM
DILIGIT ANIMA
MEA.
Can. 3.

Au bas: A CARAZ *inuent (sic)* (1) d'un côté; de l'autre: *du Tielt sculp.*

Jolie gravure d'un bon tableau — planche assez bien conservée.

(1) *Augustin Currache invenit.*


INVENI QVEM
DILGIT ANIMA
MEA.
Can. 3.
A. Caraz. Inuent.
du tielt Soulp


Godt-vruchtighe
OEFFENINGHEN
ende
GHEBEDEN
Met gheestelycke
ONDER-WYSINGHEN
Door eenen Priester
der Societeyt
IESV.
TOT YPRE
By Philips de Lobel
inden gulden Bibel
1640

16. LE MONOGRAMME DU CHRIST.

H. 0,072. — L. 0,055.

(Image emblématique). Au centre, dans une gloire, le monogramme du Christ que surmonte un crucifix. — Au dessous, deux moines offrant un cœur enflammé et tenant, l'un de la main droite un crucifix, l'autre de la main gauche un monogramme du Christ. Dans les quatre angles de l'image MA(ria) — ANA (Anna) — BER (nardus) — FRA (nciscus).

Sur la marge inférieure on lit : *Iam quod quesiui video, quod cōcupiui teneo, amore Jesu langueo, et corde totus ardeo.* — Au bas : *Gul. du Tielt fecit.*

17. TITRE DE LIVRE.

H. 0,093. — L. 0,054.

Dans un cartouche, que surmonte une image de Notre Dame assise, et que supportent deux anges ailés, formant en quelque sorte cariatides, on lit :

GODT-VRUCHTIGHE
OEFFENINGHEN
ENDE
GHEBEDEN
met gheestelycke
ONDER-WYSINGHEN
door eenen priester
der societeyt
JESV.

Plus bas : tot Ypre by Philips de Lobel, in den gulden Bibel. 1640.

Au-dessous : d. t. f. (*du Tielt fecit.*)

Très gracieux titre de livre (1), bien composé et joliment dessiné.

(1) Voyez ALPH. DIEGERICK : *Essai*, n° 100.

18. **Sainte Godelieve.**

H. 0,135. — Base 0,226.

(Drapelet) Sainte Godelieve, debout entre deux bourreaux qui la martyrisent; un ange lui apporte la palme du martyre. — Devant la sainte, un seigneur (de Ghistelles (?)) en armure et sa noble dame prient à genoux les mains jointes. Un écusson armorié. Au fond une chapelle, des maisons, des pélérins, et le puits traditionnel. — Dans l'angle aigu, un corbeau près d'un écusson, avec la devise Cras Cras.

Sur la marge inférieure, on lit : *Guil. du Tielt feci et DD.*, puis à la suite d'une étoile: *Sancta* Godeliva *ora pro nobis, in Ghistel.*

Ce drapelet fut donc fait par du Tielt et dédié au seigneur, probablement de Ghistelle, où les fidèles allaient en pèlerinage, avec l'espoir d'obtenir la guérison des maux d'yeux.

19. Saint Antoine.

H. 0,095. — B. 0,156.

Drapelet gravé, en 1626, pour l'abbaye de S[t] Jean, à Ypres.

Après la destruction de Thérouanne (1533), les religieux de l'abbaye de S[t] Jean au Mont, près de cette ville, desservirent la chapelle de S[t] Antoine, non loin de Bailleul; cette chapelle et la maison qu'ils avaient établies dans ce lieu de pèlerinage très renommé, ayant été saccagées, lors des troubles du xvi[e] siècle, ces religieux furent autorisés, vers 1600, à se fixer à Ypres; ils avaient leur chœur dans l'église paroissiale de S[t] Nicolas en cette ville; dès lors, saint Antoine fut spécialement vénéré dans cette église. Ainsi s'expliquent les divers détails de notre drapelet.

Sur un tertre, on voit le saint debout; à sa gauche, son compagnon traditionnel, à sa droite l'abbé, des moines (de S[t] Jean)



pro nobis ⋆ Guil du Tielt fe. Ipis.

et d'autres personnages tous agenouillés; dans l'angle supérieur, au-dessus de l'hermitage ou chapelle (en feu) de St Antoine, les armoiries de l'abbaye de St Jean au Mont, avec mitre et crosse; derrière les personnages à genoux, au premier plan d'un paysage, un vaste édifice, sans doute le couvent; un cortège de pélérins qui s'y rend; à l'horison, les tours de la ville de Bailleul.

Sous les pieds du saint qui porte un T (Tielt?), sur l'épaule droite, on lit: *Ipris*, précédé du monogramme composé des lettres: G. D. T. (Guillaume du Tielt) et plus bas : *Sancte* ANTONI *ora pro nobis* ✠ 1626.

20. SAINT GILLES.

H. 0,100. — B. 0,169.

(Drapelet.) Sur un tertre, le saint debout contre un arbre, tient de la main gauche une crosse. – Au fond, un paysage, (Watten), des tours, des arbres, un cours d'eau où naviguent des barques. – Devant le saint, des seigneurs et des dames à genoux. — Sur la marge inférieure on lit : *Sancte* AEGIDI *ora pro nobis*, — et *Guil. du Tielt fe. Ipris.*

21. St ANTOINE.

H. 0,076. — B. 0,148.

(Variété du drapelet num. 19); mêmes personnages à genoux, autrement groupés; mêmes armoiries, mêmes tours, même chapelle, mais celle-ci n'est pas en feu et saint Antoine accompagné de son compagnon, s'avance en lisant attentivement un livre qu'il tient de la main droite.

Sur la marge inférieure on lit : *G. du Tielt Ipris* — et St ANTEVNIS *bidt voor ons* ✠ S. ANTONI *ora pro nobis.*

22. **Confrérie du Scapulaire.**

H. 0,110. — B. 0,168.

Ce drapelet reproduit, mais avec moins de détails, l'image décrite sous le n° 14.

Le Christ debout sur un nuage, tenant sa croix; une femme le priant; le paradis; le purgatoire; un écusson sans armoiries; Carmes, Carmélites, etc., à genoux; derrière ce groupe, une église.

Sous le groupe on lit : *Guil. du Tielt fe Ipri (sic).* — Sur la marge inférieure : *monstra te esse matrem, sumat per te preces: qui pro nobis natus tulit esse tuus.*

23. **Saint Augustin.**

H. 0,017. — B. 0,198.

(Drapelet.) Le saint debout sur un tertre, portant mitre et crosse; à ses pieds, un enfant assis, tenant une espèce de cuillière; sur le sol des coquillages, un groupe de personnages agenouillés et deux armoiries. — Un paysage occupe le reste du drapelet: on y voit une grande église précédée d'une belle tour, des maisons, une taverne dont la cheminée semble lancer des nuages de fumée, des seigneurs et des dames, des estropiés et des mendiants.

On lit au-dessus de l'église : *Eessene 1627.*

Sous les pieds du saint : *Guil. du Tielt fecit Ipr*, et sur la marge inférieure : *Sancte* Augustine *ora pro nobis.* — Un cœur percé de deux flèches; *St Augustyn bidt voor ons.*



Sar

24. **Sainte Croix.**

H. 0,108. — B. 0,174.

(Drapelet.) Un autel avec tabernacle surmonté d'une croix; de chaque côté un groupe de personnages agenouillés; armoiries de Flandre; on voit au loin un château et une voie navigable où voguent des bâteaux.

Au bas, le monogramme G.D.T. — Sur la marge inférieure : *O crux ave spes unica.*

25. **S[t] Barthélémy.**

H. 0,138. — B. 0,285.

Drapelet de la gilde ou du pélérinage de S[t] Barthélémy, (à S[t] Jean les Ypres dit *Hoogezieken.*)

Le saint est debout; il tient de la main gauche un scalpel ou couteau et sous le bras droit un grand livre; devant lui, trois personnages agenouillés — les doyens de la gilde (?) — Au fond une tannerie, ayant pour enseigne une tête de bœuf; des ouvriers tanneurs travaillant.

Au bas : *Guil. du Tielt fec. Ipris.* — Sous le groupe : S. Bartholomevs.

26. **Notre Dame. (Poperinghe.)**

H. 0,145. — B. 0,241.

Drapelet du pélérinage ou de la gilde de Notre Dame, à l'église de S[t] Jean à Poperinghe.

La Vierge, couronnée, est assise contre une colonne et tient sur ses genoux l'enfant Jésus; une femme agenouillée, les mains jointes; S[t] Jean debout tenant une croix, avec banderolle. – Au-dessus de ce groupe un écu aux armes de la prévôté de S[t] Bertin, à Poperinghe.

Un paysage occupe tout le fond ; on y voit, au second plan, l'église de S[t] Jean à Poperinghe ; à l'arrière plan, la tour de l'église de S[t] Bertin ; dans l'angle aigu, une construction (la prévôté?) et deux personnages dont le premier représente peut-être le prévôt de S[t] Bertin, à Poperinghe.

Sous le siége de Notre Dame on lit : *Guil. du Tielt fe Ipris*, — et, sur la marge inférieure : O. L. *Vrouwe bidt voor ons* ✠ *van S[t] Jan te Poperinghe* ✠ SANCTA MARIA, *Dei genetrix*, *ora pro nobis*.

27. NOTRE DAME DU ROSAIRE.

H. 0,129. — B. 0,225.

(Drapelet.) Dans une gloire au milieu d'un nuage lumineux, Notre Dame couronnée, tenant l'enfant Jésus ; au-dessous, le purgatoire et divers emblêmes ; à sa droite, un groupe de personnages, tous à genoux : un saint à qui la Vierge remet un rosaire, un pape, un moine et des seigneurs - à sa gauche, un groupe de femmes : une sainte tenant une croix et un cœur enflammé, elle reçoit un rosaire des mains de l'enfant Jésus ; derrière cette sainte, des dames agenouillées. — Derrière le premier groupe, au premier plan, une chapelle ; plus loin, un moine en chaire, entouré de nombreux auditeurs assis ou debout.

Au bas : *Guil. du Tielt fecit. Ipris* ; sur la marge inférieure, ✠ *S[ta] Mater Dei ora pro nobis*.

Jolie composition dont tous les détails sont bien dessinés.

Nous possédons un autre cuivre, représentant aussi Notre Dame du Rosaire ; la Vierge vêtue d'une chape, porte l'enfant Jésus sur le bras gauche, et tient un sceptre de la main droite, elle est dans un « tabernacle » ou niche, très ornée.

Au-dessous dans un cartouche : MARIA SACRATISSIMI ROSARII *ora pro nobis.*

Au bas une signature (difficile à lire), peut-être *Loemmelin* (?)

II.

Planches non signées, mais attribuées à Guillaume du Tielt (1).

28. S. MARIA DEL ARCO.

H. 0,121. — L. 0,089.

(Image.) Notre Dame est assise; l'enfant Jésus, debout sur ses genoux, tient une pomme entre les mains; deux anges, dans un nuage, posent une couronne sur la tête de la Vierge.

Sur la marge inférieure : S. MARIA DEL ARCO. *In. p Fe. Pad.*

Jolie planche.

29. SAINTE CATHERINE.

H. 0,119. — L. 0,087.

(Image.) La sainte est en costume riche, avec ses attributs : le glaive et la roue; elle tient de la main droite la palme du martyre.

Sur la marge inférieure : S. CATHERINA *ora pro nobis.*

30. SAINTE BARBE.

H. 0,117. — L. 0,087.

(Image.) La sainte, costume riche, tient un glaive entre les mains.

Sur la marge inférieure : S. BARBARA *ora pro nobis.*

---

(1) Les cuivres font partie de notre collection.

31. **Sainte Agnès.**

H. 0,119. — L. 0,086.

(Image.) La sainte tient la palme du martyre ; un agneau (l'innocence) repose la tête sur les genoux de la sainte.

Sur la marge inférieure : *S. Agnes.*

32. **Une Sainte (?)**

H. 0,118. — L. 0,87.

(Image.) La sainte couronnée tient une flèche; devant elle sur une table est posée la palme du martyre.

Pas d'inscriptions.

Les planches 29, 30, 31 et 32, décrites ci-dessus, sont des copies, d'après des pièces de la suite dite des « velins de Rubens. »

33. **Sainte Croix.**

H. 0,108. — B. 0,171.

(Drapelet.) La sainte croix est posée sur un autel, entre deux flambeaux — à gauche de l'autel, des seigneurs et des dames; à droite des personnages (magistrats (?)) tous agenouillés. — Au fond, un village avec son église.

Sur la marge : O CRUX AVE SPES UNICA.

34. **Sainte Croix.**

H. 0,093. — B. 0,150.

(Drapelet. Variété du précédent.) La sainte croix est posée sur un autel entre des flambeaux; — à droite des personnages debout, — à gauche, un seigneur et des dames à genoux. — Au fond, un étang; au premier plan, une maison (éclusière?), au second plan, une église; au-dessus est écrit *Sillebeke;* à l'arrière plan, un château, au-dessus on lit : *droogendaele.*

Ce drapelet, comme ceux décrits sous les n°s 24 et 33, était remis aux fidèles qui se rendaient au pèlerinage, très renommé, de la sainte Croix à Zillebeke, près d'Ypres.

35. SAINT CORNEILLE, PAPE.

H. 0,110. — B. 0,194.

(Drapelet.) Le saint debout, porte la tiare et tient de la main droite un cornet ou trompe; à sa gauche, un château à donjon, des armoiries; à sa droite, des personnages à genoux; — derrière ce groupe, une église (à côté de sa tour, on lit: *Zantvoorde);* des maisons, un mat de cocagne.

Sur la marge inférieure : S. CORNELI *ora pro nobis.*

L'auteur a sans nul doute représenté ici les armoiries et le château des seigneurs de Zantvoorde (près Ypres).

36. SAINT CRÉPIN.

H. 0,135. — B. 0,230.

(Drapelet.) Le saint debout, en costume de chevalier, un manteau sur les épaules, tient sous le bras droit un livre; au-dessus des armoiries. — Sur une console, contre un pilastre, une figure; dessous on lit: *S. Crispinus.* — Au fond, une place entourée de maisons, boutiques, etc.

Sur la marge inférieure : SANCTE CRISPINE ORA PRO NOBIS DEUM.

37. SAINT ANTOINE.

H. 0,083. — B. 0,150.

(Drapelet.) Variété des drapelets décrits sous les n°s 19 et 21; le saint est debout; à ses pieds son compagnon et deux personnages agenouillés; — les armoiries de l'abbaye de St Jean. — Un hermitage, une chapelle, — à l'horison la ville de Bailleul; en marge on lit : S. ANTOINE, *ami de Dieu, du feu délivre nous en tout lieu.*

38. **Saint Eloi.**

H. 0,120. — B. 0,202.

(Drapelet.) Le saint debout; — les armoiries d'Ypres. Sur la marge inférieure : *S. Elegi ora pro nobis.*

39. **Emblème.**

H. 0,140. — Diamètre 0,110.

Image emblématique, de forme ovale, offerte à Mgr. Georges Chamberlain, sixième évêque d'Ypres, probablement quand il prit possession de son siège épiscopal, le 5 Novembre 1628.

Petit temple circulaire, à colonnes sur la coupole, ornée d'écailles, figure une statue d'évêque en pied (St Martin), donnant l'aumône à un indigent; sur la frise, sous la corniche de cette coupole, sont placés des écussons : au centre les armes d'Ypres, de chaque côté d'autres armoiries des villes et généralités du diocèse d'Ypres (?); — de la porte, en plein ceintre, de la rotonde s'élance un ange portant, de la main droite, une mître, de la main gauche une crosse; — sur la marche palière du temple on lit : *Rmo DD. Georgio Chamberlain 6o Ipre. Episco.*

Au premier plan, sont trois personnages : au milieu, saint Georges (patron du nouvel évêque) terrasse le dragon (la force, le courage); d'un côté une femme, couverte d'un manteau étoilé, tient de la main droite une branche de laurier et de la main gauche, un livre ouvert (la Science?); de l'autre côté, une femme portant un sceptre et un écusson armorié est assise sur un lion (la Noblesse?). — Du ciel tombe une pluie de roses et de lys qui jonchent des tapis couvrant le sol; — au bas on lit : *Triplex Honoris Semita.*


R.mo D.D. Georgio Chamberlain 6. Ypre. Episco.
Triplex Honoris Semita


Wilt ghy cryghen ghenaeden ?
1 looft Godt van sijn weldaeden 2 bidt om licht
3 ondersoudt u contientie 4 Kent u Schult
5 voor u te beteren
taen

40. **Emblème.**

H. 0,107. — L. 0,072.

Main emblématique, à figures.

1. Sur le pouce : le pape (?), Dieu le Père (?) un fidèle priant. — 2. Sur le premier doigt : le St Esprit, un fidèle priant. — 3. Sur le second doigt : Dieu le Père? — le Christ dans le Ciel (?), un fidèle priant. — 4. Sur le troisième doigt : le Christ en croix, un fidèle priant. — 5. Sur le petit doigt : St Michel terrassant le dragon.

On lit sur la main : *myn siele is in myne handen, psl. 118;* — au-dessous sur le poignet : *Bestiert v hande en reynicht v herte van alle misdaet.* — Sur la marge supérieure de la gravure : *Wilt ghy cryghen ghenaeden.* — sur la marge inférieure : 1. *Looft Godt van syn weldaeden;* 2. *Bidt om licht;* 3. *Ondersouct v constientie;* 4. *Kent u schult*; 5. *Voor u te beteren.* — Deux autres inscriptions difficiles à lire, bien que le cuivre soit en assez bon état.

Emblême curieux mais sans valeur artistique. — Est-il l'œuvre de Guillaume du Tielt?

41. **Emblème.**

H. 0,080. — Diamètre 0,063.

Emblême — forme ovale.

Au premier plan, un enfant nu, couché au pied d'un arbre, est blessé au cœur d'une flèche; — à sa droite, le serpent lui présente une pomme — au fond le paradis terrestre : Adam et Eve, l'arbre du bien et du mal.

Sur la marge inférieure : *Ecce in iniquitatib. concept. sum et in peccatis concepit me mater mea.*

Jolie gravure. Cuivre fatigué.

42. NOTRE DAME ET L'ENFANT JÉSUS.

H. 0,273. — L. 0,217.

La Vierge, portant une couronne fleurdelisée, a l'épaule droite couverte d'un manteau richement drapé. De la main gauche elle tient, derrière l'enfant Jésus assis sur ses genoux, le globe terrestre; sa main droite repose sur les genoux du *bambino* qui porte dans la main droite un sceptre.

Le cuivre de cette grande et belle estampe est malheureusement maculé, et n'est pas signé, mais il semble qu'on peut l'attribuer à Guillaume du Tielt (?). Il nous a été généreusement donné par Mme la douairière Merkes, née Castricque, à l'intervention de son neveu M. Jules Lameere, procureur général de la Cour d'appel à Gand; la famille Castricque alliée aux descendants de Guillaume du Tielt, habitait, il y a peu d'années encore, à Ypres, la maison dans la rue de Lille, où le maître graveur exécuta presque tous ses ouvrages. (Voir plus loin.)

Ce cuivre appartenait à Mme la douairière Merkes par succession avec d'autres cuivres — malheureusement perdus — provenant de l'atelier de Guillaume du Tielt et de ses descendants.

43. NOTRE DAME DE HEMELGHEM.

H. 0,14. — B. 0,200.

La Vierge est debout sur un nuage, — deux anges sont à ses genoux — deux anges, moins grands, posent une couronne sur la tête de N. D. — en haut des armoiries et XIIII, — au premier plan, dans un paysage, des pélérins et autres personnages, — au second plan, une grande église à trois nefs, au-dessus : *Emelghem.*



Sur la marge inférieure on lit : *O Heylighe Maria in Hemelghem verheven, bidt voor ons in dit verganckelyck... (leven)*

Sur la planche, on voit des traces vagues de la signature de du Tielt.

44. NOTRE DAME DE BRIELEN (1).

H. 0,137. — B. 0,186.

Notre Dame, en pied, dans une gloire, porte sur le bras gauche, l'enfant Jésus et tient un sceptre de la main droite — devant la sainte Vierge un seigneur et sa dame à genoux; derrière eux, d'autres personnages debout — au premier plan, des échoppes et autres constructions — à l'arrière-plan une église — derrière la nef on voit deux voies navigables; sur la marge inférieure : *Onse lieue Vrouwe vanden Brielen, bidt voor ons.*

Bien que ce drapelet ait été gravé au XVII[e] siècle, le paysage qu'on y voit représente le *Breuil* d'Ypres avec son antique église démolie vers la fin du siècle précédent, l'Yperlée et le nouveau canal, latéral à cette rivière, achevé seulement vers 1640.

45. NOTRE DAME DE BEVEREN.

H. 0,118. — B. 0,210.

Notre Dame debout, couronnée, tient de la main gauche un sceptre et porte sur le bras gauche l'enfant Jésus qui la caresse — au premier plan, un village au milieu de grands arbres et divers personnages — au second plan une église à trois nefs, avec tour à flèche élancée — au-dessus : *Beueren.*

Sur la marge inférieure, des vestiges de la signature de Guillaume du Tielt (?) et les mots : H. MARIA, *moeder Godts, bidt voor ons. S. Maria, mater Dei, ora pro nobis.*

(1) Pour Notre Dame de Brielen, sa confrérie et son église, voyez *Essai de Numismatique Yproise*, p. 238.

Nous possédons encore d'autres cuivres, provenant aussi de l'atelier de du Tielt, mais ils sont très usés, sans signature, et l'on ne peut les attribuer tous à maître Guillaume avec autant de probabilité que ceux décrits ci-dessus; nous nous bornerons donc à mentionner encore ici :

Une image (H. 0,095., L. 0,070.) et un drapelet de la gilde de S[t] Sébastien à Ypres (H. 0,138., Base 0,223). — Une image, ovale, (H. 0,092., L. 0,063.) et un drapelet de la gilde de S[t] Michel (H. 0,138., B. 0,223.) — enfin une petite image, représentant un reliquaire en forme d'ostensoir, deux anges agenouillés et sur la marge inférieure : *Heyligh bloedt tot Voormezeele.*

Telles sont les seules planches — épreuves anciennes et modernes — signées par Guillaume du Tielt ou que l'on peut attribuer à ce graveur et qui, à notre connaissance, existent encore; plusieurs de ces planches sont bien dessinées et finement gravées, elles permettent d'apprécier le talent réel de notre graveur yprois.

Guillaume du Tielt mourut le neuf ou le dix Octobre 1653; cette année il avait encore fourni à la ville, au mois d'Août, comme tous les ans depuis 1614, des drapelets pour la procession de la Tuindag; il lui fut payé, pour cette fourniture, quatre jours avant sa mort (le 5 Octobre), une somme de douze livres parisis (1).

Après son décès, son fils cadet, nommé aussi Guillaume, reçut de la ville une somme de dix-neuf livres, due à son

(1) « Aen Guillames Du Thielt over leverynghe van vaentgiens tot vereerynghe van de processie ter Thuyndaghe van den jaere 1653 by ordonnantie van den v dito (8[bre]) . . xii ℔. » (Compte 1652-1654.)

père pour six mois et neuf jours d'indemnité de loyer (1).

Guillaume du Tielt, fils, était-il aussi graveur? On serait tenté de le croire, car nos trésoriers lui donnent le titre de *plaetesnyder* en 1653, et le nomment *meester* dans le compte de l'année suivante, mentionnant une somme de douze livres qui lui fut encore payée pour fourniture de drapelets de la Tuindag en 1654, donc après la mort de son père (2). Il est possible toutefois qu'il y ait ici confusion de nom de baptême, car on ne connaît aucune œuvre de ce maître et, c'est un de ses frères, Pierre du Tielt, qui, à dater de 1655, livra tous les ans, les *tuindag vaentjens*, à nos magistrats.

Pierre du Tielt, fils de Guillaume et d'Antonie Warique, était graveur sur métaux et en taille douce. Il avait déjà gravé, en 1649-1650, trois pinces pour plomber les étoffes de « saye » (3) et, l'année suivante, un nouveau cachet en argent, pour nos magistrats (4); une nouvelle industrie ayant été introduite à Ypres par des *Baywerckers* étrangers, vers 1652, il grava sept grandes tenailles etc. pour plomber les tissus faits par ces fabricants (5); puis, maître Pierre du Tielt fournit

(1) « Guillaume Du Thielt plaetesnydere ses maenden ende ix daeghen pentioen ghevallen den x^en 8^ber 1653 date van zyn overlyden . . xix ℔. » (Compte 1er Mai 1653. — 31 Avril 1654.)

(2) « An M^r (Meester) Guill. du Thielt over vaentgens by hem gheleevert ten Tuindaghe laets leden by ordonnantie. . xij ℔. » (Compte 1654-1655.)

(3) « An M^r (Meester) Pieter Du Thielt om 't steeken van drie ycktangen tot het loyen van de sayen. . xij ℔. » (Compte 1649-1650.)

(4) « An de W^e Ossemer Van der Meersch over leveringhe van het selver tot het steecken van een nieuw cachet ten dienste dezer stede met het fatsoen xiiij ℔ iiii st — ende an Pieter Du Thielt over het steeken van 't voorseyde cachet . . xij ℔. » (Compte 1650-1651.)

(5) « An Pieter Du Thielt ter cause van ghegraveert 't hebben voor 't collegie van de baywerckers binnen deser stede comende woonen zeven groote tanghen, 80 cleene boutten ende thien ander boutten met letteren. jc ℔. » (Compte 1651-1652.)

encore de semblables tenailles, en 1655, pour ces *Baywevers*; ainsi que pour les fabricants de « sayes », de draps et d'autres étoffes (1).

Il était d'usage, au XVIIe siècle, de distribuer tous les ans, des almanachs aux magistrats de la ville; en 1654, Pierre du Tielt grava le cachet (le fer) que l'on imprimait en or, sur le plat de la reliure de ces almanachs (2).

Nous ne connaissons qu'une estampe (épreuve ancienne A) et deux cuivres gravés en taille douce, par Pierre du Tielt; ces deux cuivres font aussi partie de notre collection.

A. Frontispice de livre.

H. 0,126. — L. 0,094.

Notre Dame de Messines.

Sous cette gravure on lit : *du Tielt fê Ipris,* sans nom de baptême; on l'a attribuée à Guillaume du Tielt. Cette attribution est fautive. Maître Guillaume trépassa en 1653 et le frontispice décore un livre imprimé en 1676, 23 ans après la mort de ce graveur! Cette estampe est l'œuvre de son fils Pierre, mort en 1679. Un second cuivre, signé : P. du Tielt, un peu différent, le prouve.

Ce frontispice décore l'ouvrage intitulé : *Notre Dame de Messines ov l'antiquité déclarée de l'image, abbaye pèlerinage de Nostre Dame de Messines.... par F. Barnabé d'Armentière religieux Capucin. — A Lille. De l'imprimerie d'Ignace de Rache, à la Bible Royale sur le pont de fin,* 1676.

(1) « An P. Du Thielt ter cause van ghesteeken 't hebben diversche tanghen dienende omme de loyers van de baeywevers, sayetterie, stametten ende laeckenen. . . liiii ℔. » (Compte 1655.)

(2) « An Pr Du Thielt over gheзneden 't hebben 't cachet van de stadt tot het drucken up de almanacken by ordonnantie van den xxij January 1654. . . v ℔. » (Compte 1653-1654.)



Nostre Dame de Messine
Priez pour nous

Sur un autel, dans une niche ou tabernacle, Notre Dame de Messines, couronnée, couverte d'une espèce de chape, à pélerine, avec chaînettes, rosaires, etc.; devant elle, la tête couronnée de l'enfant Jésus dont le corps est caché.

Sur l'autel un reliquaire et un plateau.

De chaque côté de la Vierge contre le mur, un tableau rappelant la fondation légendaire de l'abbaye de Messines (1).

Devant l'autel, à gauche, priant à genoux, Adèle de France, fondatrice de l'abbaye; derrière la princesse, des pélerins et des pélerines; devant elle, un écusson : Flandre et France. — A droite de l'autel, Isabelle du Chastel et la Hovarderie, abbesse de Messines (1643-1678), aussi à genoux et devant elle, son blazon. Derrière l'abbesse, des religieuses de Messines, des ecclésiastiques..... peut-être des chanoines de Messines (?). Les deux variétés de ce cuivre sont conservées aux archives de l'Institution Royale de Messines.

B. Saint Roch.

H. 0,110. — L. 0,157.

(Image.) Le saint en habits de pèlerin est assis sur un tertre; devant lui son compagnon fidèle (un chien). — A ses côtés, un ange montrant le ciel, où l'on voit un autre ange, portant une croix — un paysage — un écu, avec armoiries, à chacun des quatre angles.

Au bas *p. d. f. Ypris* (Pierre duTielt fecit); sur la marge inférieure on lit :

o Heilighen Roche siet ons aen, En wilt de peste doen vergan.

En weest ons bystandt in de noot — Van pest ons helper voor de doot.

(1) Voyez I. Diegerick, *Inv. des chartes de l'ancienne abbaye de Messines*, d. VI.

Dit beeldeken heeft aengheraeckt de reliquien van H. Rochus tot Cassel.

Ceste image a touché les SS. Reliques de St Roch à Cassel.

C. Saint Vincent.

H. 0,125. — Base 0,206.

(Drapelet.) Le saint, debout, vêtu d'habits sacerdotaux, tient sous le bras droit un livre et de la main gauche la palme du martyr; des seigneurs agenouillés et deux prisonniers dont les mains sont liés; — une église et la taverne traditionnelle des lieux de pélérinage.

Au bas : *P. du Tielt f Ipris.* — Sur la marge inférieure : S. Vincent martelaer tot (?) St Leonard, *bidt voor ons.*

Les mots *S. Vincent martelaer tot* ne sont pas bien lisibles.

Pierre du Tielt fournit tous les ans, de 1655 jusqu'en 1678, les *vaentgiens ten tuindaghe* (1).

A dater de 1678, après l'occupation d'Ypres par Louis XIV, nos comptes communaux sont rédigés en français; ces *vaentgiens* y furent alors désignés sous les noms de « confanons pour les sieurs du magistrat au thuyndagh (2) », ou de « enseignes de la procession de thuyndagh » (3).

Un autre fils de Guillaume du Tielt et d'Antonie Warique, nommé Louis, était peintre; il avait son atelier à Ypres. Plusieurs de ses tableaux sont connus; ceux qui se trouvent encore en notre ville, représentent :

(1) Voyez les comptes de 1655 à 1678. Ces drapelets coûtaient tous les ans xii livres parisis.

(2) « Mre (maître) Pierre du Thielt à cause d'avoir livré les ordinaires confanons pour les sieurs du majestrat (*sic*) au thuyndagh. . xij ℔. » (Compte 1677-1678.)

(3) « A Pierre du Thielt pour avoir imprimé les enseignes de la procession de la Thuyndagh. . . xij ℔. » (Compte 1678.)

1°. Une sainte Cène.
2°. Le Christ portant sa Croix.
3°. Le crucifiement du Christ.
4°. La descente de la Croix.
5°. Le Christ au tombeau.

Ces cinq grandes toiles ornent notre église de St Pierre (1).

6°. Un jugement.

Ce tableau très large et dont la partie supérieure forme cintre, occupait dans l'hôtel de la Châtellenie d'Ypres, (plus tard le Palais de Justice), le tympan de la porte qui du greffe donnait accès à la salle d'audience. Depuis que les divers locaux de notre ancienne Châtellenie ont été loués à la Société de la Concorde et appropriés à leur nouvelle destination, ce tableau est placé au Musée communal.

7°. Un portrait en pied d'un seigneur espagnol et non de Charles Ier, roi d'Angleterre, comme le porte par erreur une inscription peinte sur le cadre de ce tableau.

Cette toile se trouvait dans la maison de la rue de Lille, autrefois habitée par Guillaume du Tielt, puis par ses descendants. Elle y était encastrée dans la boiserie entre deux fenêtres, en guise de trumeau. Elle a été donnée à la ville par la famille Caestricque, (2) propriétaire de cette maison, et fait aujourd'hui partie de la galerie des tableaux appartenant au Musée communal.

D'après les comptes de la ville, Maître Louis du Tielt fut chargé de peindre pour nos magistrats, le portrait de « Philippe Pulgher » (Philippe le Beau) et reçut pour son travail trente-six livres; ce tableau peint, en 1662, par Louis du Tielt, fut

(1) Voyez : *Inventaires des objets d'art qui ornent les églises, etc. de la Flandre-Occidentale.* — Bruges, *Alphonse Bogaert.* 1852.
(2) Cette famille, on l'a dit, est alliée aux descendants de Guillaume Du Tielt.

placé à l'Hôtel-de-Ville, dans la chambre du Conseil *(ledecamer)* (1); il est probablement perdu, comme presque tous les anciens et nombreux tableaux qui décorèrent jadis les diverses salles de notre *stede huys.*

Tous les auteurs ont attribué ces peintures de Louis du Tielt à son père et, c'est en se fondant sur cette attribution erronée, qu'ils ont écrit dans leurs biographies, que Guillaume du Tielt fut à la fois peintre et graveur.

On ignore si Louis du Tielt fut, comme on l'a dit, élève de Rubens; en tous cas, s'il étudia dans l'atelier de ce maître célèbre, les toiles laissées par notre peintre yprois, sans être dénuées de tout mérite, permettent de constater que cet élève ne réussit guère à mettre complètement à profit les leçons de son illustre maître.

Pierre et Louis du Tielt moururent à Ypres, en 1679. Les deux frères furent enterrés, l'un à côté de l'autre, dans l'église de S[t] Pierre en cette ville; sur la dalle qui recouvrit leur sépulture commune, fut gravée l'épitaphe suivante :

D. O. M.
Hier ligt begraven
S[r] PIETER DU TIELT, *f.* GUILIAMES,
Overleden den 17 Ougst 1679
Ende zynen broeder S[r] LOUIS DU TIELT,
Meester schilder overleden den 30 7[ber] 1679,
wezende van het geslagte van S[t] Hubrecht.
Bid voor de zielen (2).

---

(1) « M[r] (meester) Louys du Thielt van gheschildert thebben het portrait van Philippus Pulgher hangende in de ledecamer. . . xxxvj ℔. » (Compte 1662.)

(2) Voyez l'épitaphier d'Ypres par J. J. LAMBIN (à la Bibliothèque de la ville).

Après la mort de Pierre du Tielt « les bannières ordinaires au Thuyndagh » (1) et parfois de « petites enseignes pour la procession du très-saint sacrement » (2) furent livrées à la ville :

De 1680 à 1700 par Guillaume du Tielt frère de Pierre (3).

De 1700 à 1716 par Guillaume du Tielt, neveu de Pierre, donc fils du précédent et de Anne Catherine Bouckelioen.

De 1716 à 1728 par Jacques du Tielt, fils de ce Guillaume et de Anne Bouckelioen (4).

Enfin, de 1729 à 1737 au moins (5), par la veuve de Jacques du Tielt.

Sauf Pierre, les fils et les petits-fils de Guillaume du Tielt mort en 1653, ne furent pas, croyons-nons, maîtres graveurs, mais simplement imprimeurs en taille douce; on voit en effet par nos comptes qu'ils se bornaient à imprimer et à livrer les drapelets de la Tuindag. Se servirent-ils constamment des cuivres gravés de 1614 à 1679 par Pierre du Tielt et par son père? ou bien commandèrent-ils de nouveaux cuivres soit à des maîtres étrangers soit à des graveurs yprois (6), entr'autres à F. Beaugrand qui grava, en 1678, les armes de Guillaume Heerincx, évêque d'Ypres (7)? Il n'est pas possible de répondre, quant à présent, à ces questions, à défaut de renseigne-

---

(1) « A Guillaume du Tielt pour avoir livré et imprimé les bannières ordinaires au Thuyndagh pour l'été 1679 et 1680. » (Compte 1680.)

(2) Compte 1687 etc.

(3) Fils de Guillaume et d'Antonie Warique, né le 21 Octobre 1618, il épousa Anne Catherine Bouckelioen le 11 Novembre 1664 et en eut 8 enfants; il mourut le 29 Janvier 1700.

(4) Né le 4 Décembre 1677, mort le 19 Février 1728.

(5) Nous n'avons pas poursuivi plus loin nos recherches.

(6) Deux planches de notre collection et provenant de la famille du Tielt, sont signées l'une : *Loemmelin*, l'autre *Brochéry*.

(7) Ces armes signées F. BEAUGRAND *fet ex Ipris* figurent au verso de la première page de l'oraison funèbre de l'évêque Heerincx, reliée avec beaucoup d'autres orai-

ments précis sur les travaux des descendants du premier graveur en taille douce établi en notre ville et d'autres maîtres graveurs qui s'y fixèrent plus tard.

Réunir quelques détails biographiques sur notre premier graveur en taille douce et dresser le catalogue de celles de ses œuvres, dont il a été possible de retrouver des épreuves anciennes ou des cuivres, tel est le but que nous nous sommes proposé d'atteindre, en entreprenant d'écrire cette notice. Nous avons tâché de remplir, le mieux et le plus complètement possible, le cadre que nous nous étions tracé.

Avons-nous réussi?

Le lecteur appréciera.

---

sons funèbres dans un recueil conservé à la Bibliothèque Royale, à Bruxelles, coté V, 5932.

F. Beaugrand était-il amateur ou maître graveur? il appartenait en tous cas, croyons-nous, à une famille notable d'Ypres. Ce nom est en effet inscrit dans nos fastes consulaires. Un membre de cette famille, Gilles Beaugrand, fut échevin d'Ypres en 1596, puis en 1598.

F. Beaugrand, graveur Yprois, nous était inconnu. M. Ed. Van der Straeten a bien voulu nous le signaler en même temps que les armoiries de l'évêque Heerincx, la seule œuvre de ce graveur que nous avons pu retrouver jusqu'ici.

16) Stanciu